N° 35 OCTOBRE 2016

Association généalogique des Alpes-Maritimes

Le bulletin de l'AGAM

Trimestriel

Chers amis généalogistes,

Tempus fugit disaient certains de nos ancêtres, l'expression est attribuée au poète romain Virgile ; fugit inreparabile tempus, serait la version originale. Pour les très jeunes, c'est aussi une chanson de 2014 du rappeur Akhenaton dont je doute qu'il figure parmi vos chanteurs préférés. Le temps file en effet et les vacances estivales sont déjà loin derrière nous au moment où nous préparons ce nouveau bulletin. Cet été, nous avons eu la 4e festa de la countea de Nissa à l'Escarène, la fête de la culture à Villeneuve-Loubet, la journée de Moulinet. Cette rentrée généalogique démarre bien avec de nombreux événements : le rendez-vous des associations à Nice, le forum des familles à Villeneuve-Loubet, la journée à Castillon, la journée du patrimoine à Cagnes-sur-Mer et le festival du livre à Mouans-Sartoux. Bien d'autres encore sont au programme pour le reste du trimestre. Le résultat est sans appel, l'AGAM est toujours aussi présente sur la scène régionale et la généalogie a toujours ses adeptes...
L'événement significatif du trimestre passé et qui vient honorer l'ensemble des releveurs est l'aboutissement d'un de nos objectifs pour cette année avec le franchissement du cap du million d'actes relevés. C'est superbe et je tiens à remercier profondément l'ensemble des acteurs de cette réussite d'équipe : releveurs, vérificateurs, gestionnaire de la base… Avec ce travail coopératif, c'est une aide notable à la recherche de nos racines, que ce soit pour les nouveaux, les anciens, les locaux et tous ceux qui sont éloignés de leur terroir d'origine, bref tout le monde en profite.
Continuons a partager ensemble notre passion pour la généalogie.

Patrick Cavallo

RÉUNIONS ET PERMANENCES :

Réunion mensuelle de Roquebrune. Le 1er samedi du mois, de 14 h à 17 h. Animée par Maryse Lacoste & Gabriel Maurel

Réunion mensuelle d'Antibes. Le 2e samedi du mois, de 14 h à 16 h. Animée par Mireille Ghigo et Marc Cotteret.

Permanence de Roquebillière. Le 2e samedi du mois, de 14h30 h à 16h30. Animée par Gabriel Maurel.

Permanence de Nice-MIN. Le 2e vendredi du mois, de 9 h à 12 h. Accès aux bases informatiques et Internet de l'AGAM. Animée par Michèle Parente.

Permanence de Mouans-Sartoux. Prendre rendez-vous auprès de Georges Roland (roland.agam@gmail.com).

Réunion mensuelle de Nice. Le dernier mercredi du mois à 14 h. Animée par Hélène Lochey, Denis Colmon, Denise Loizeau et Colette Bettenfeld. Accès à la bibliothèque de l'AGAM.

Réunion mensuelle de Villeneuve-Loubet. Le 2e jeudi du mois. Animée par Mireille Ghigo et Marc Cotteret.

Avec le concours de DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Formations :

Des séances de formation - information (informatique, GeneaBank, Geneanet, logiciels…) sont proposées une fois par mois de 14 h à 17 h à notre local du MIN.
Inscription obligatoire.
Les demandes d'inscription doivent être envoyées au secretariatagam@gmail.com
ou par courrier (numéro de téléphone indispensable) à l'adresse suivante :

AGAM
1 bd Colonel Giaume
06340 LA TRINITÉ.

Les thèmes de formation disponibles sont :
• Vous débutez : les bases de généalogie ;
• Un ordinateur : initiation à l'informatique ;
• Comment se servir d'un logiciel de généalogie:
o formation Généatique ;
o formation Heredis ;
• Comment rechercher dans la base de données, trucs et astuces pour affiner les recherches : formation GeneaBank ;
• Les particularités du Comté de Nice sont un écueil à vos recherches : généalogie dans le Comté de Nice ;
• Comment le retrouver, à quel régiment a-t-il appartenu, quelles campagnes a-t-il faites : formation recherches sur nos ancêtres « les Poilus de 14-18 » ;
• Un village vous intéresse, comment fait-on un relevé ? Une équipe peut vous aider : la formation Nimègue est pour vous.

Adresse du local AGAM au MIN à Nice

Bureau 318, MIN Alimentaire, bloc B, passage nord-ouest, 2e étage. L'entrée principale du MIN se trouve «Porte C» au n° 61 de la route de Grenoble, entre le Concessionnaire de voiture Peugeot et la Poste Saint-Augustin.

La bibliothèque de l'AGAM

Pour consulter les documents de la bibliothèque de Nice, dont la liste se trouve sur le site Internet, contactez Anne-Marie Grac au cours de la réunion mensuelle de Nice aux A.D. Si vous avez des suggestions à nous faire concernant les ouvrages de la bibliothèque, contactez-nous.

Chers adhérents, le bulletin de l'AGAM est fait par et pour vous ! Faites-nous part de vos suggestions.

Pour participer au bulletin, envoyez vos textes, informations, commentaires, questions, réponses à :

AGAM
Le moulin de Négron
1 Boulevard Colonel Giaume
06340 La Trinité

ou par mail à Denise Loizeau, loizeaud@gmail.com
ou à Anne-Marie Grac anne-marie.grac@wanadoo.fr

Les informations seront publiées après validation du bureau.
Celles qui ne pourront pas l'être, faute de place ou de délai, seront insérées dans le bulletin suivant.

N'oubliez pas de consulter le site Internet de l'association : www.agam-06.org

Quelques adresses électroniques :

• AGAM (Patrick Cavallo) : agam.06@gmail.com
• Secrétariat : secretariatagam@gmail.com
• Trésorier (Thierry Adam) : tresorieragam@gmail.com
• Denise Loizeau, bulletin, liste de diffusion, Yahoogroups : loizeaud@gmail.com
• Liste de diffusion : http://fr.groups.yahoo.com
• Points GeneaBank (Louise Bettini) : geneabankagam@gmail.com
• Contact pour les releveurs du pays niçois (Michèle Parente) : parentemichele@yahoo.fr
• Contact pour les releveurs du pays vençois (Mireille Ghigo) : mirghigie@orange.fr
• Contact pour la permanence de Nice au MIN (Michèle Parente) : parentemichele@yahoo.fr

NOTRE BASE AGAM :
Le cap du million d'actes dépouillés !

Nouvelle mise à jour de la base Agam :

Les nouveautés :

BERRE-LES-ALPES, naissances 1672-1860, 3198 actes
BERRE-LES-ALPES, mariages 1673-1860, 582 actes (1673-1837) remplacés par 705 actes, soit +123 actes
BREIL-sur-ROYA - Pienne, décès 1866-1910, 1181 actes
CASTELLAR, mariages 1597-1722, 603 actes.
CASTILLON, mariages 1648-1930, 728 actes
ENTRAUNES, mariages 1861-1903, 140 actes
LANTOSQUE, naissances 1635-1678, 2233 actes
LANTOSQUE, naissances 1790-1812, 1240 actes qui remplacent 838 actes soit + 402 actes
Le BROC, mariages 1625-1792, 1187 actes.
MOULINET, naissances 1651-1711, 1919 actes
NICE Ste-Marie-du-Château, naissances 1564-1610, 704 actes
NICE Ste-Reparate, naissances 1591-1594, 905 actes
ASCROS, décès, 3 actes supprimés.
CASTAGNIERS, décès, 1 acte supprimé.

Au 31/06/2016, la base contenait 997 343 actes. 12 131 actes ont été ajoutés et la base est riche de 1 009 475 d'actes **(le cap du million est franchi, nous devons un grand, un très grand merci à tous nos releveurs bénévoles).**

A. Otho

RÉUNION À ROQUEBRUNE, SAMEDI 7 MAI 2016

La séance est animée par Gabriel Maurel.
Secrétaire de séance : Gabriel Maurel.
Présents : 11.

PROGRAMME

Accueil, informations diverses, tour de table, entraides personnalisées généalogique et paléographique.

ACCUEIL, INFORMATIONS DIVERSES

La "Journée généalogique & Bleuets" à **Castillon** du dimanche 18 Septembre est organisée par **Stéphane Sainsaulieu** qui a un bon contact avec le maire.
Une réunion sur place aura lieu pour finaliser l'organisation matérielle et éventuellement numériser les actes de mariages et de décès de 1931 à 1940, qui ne sont pas sur Internet.
La "Journée généalogique & Bleuets" à **Moulinet** sera organisée le 20 ou le 21 Août.
Gabriel Maurel ira à Moulinet dans les prochains jours pour rencontrer le maire, afin de finaliser la date et l'organisation.
Les 30 et 31 juillet a lieu à l'**Escarène** la "**Festa de la Countea de Nissa**".
L'AGAM y aura un stand.

ÉTAT D'AVA NCEMENT DES RELEVÉS

Castillon :
mariages de 1901 à 1930 : **Maïté Truchi** en a fait le relevé, qu'elle remet à **Gabriel Maurel**, qui va le saisir sous Nimègue, et le vérifier.
Il assurera aussi la vérification des relevés **CGRM**: **naissances de 1583 à 1904**, **mariages de 1648 à 1900** et **décès de 1733 à 1904**.

Gorbio : **décès de 1901 à 1940**: le relevé de **1930 à 1940** fait par **Maïté Truchi**, a été saisi sous Nimègue, et vérifié par **Gabriel Maurel**. Elle poursuit les relevés.

Monaco : décès de 1794 à 1813: relevé en cours par **Christian Ghis**, **Gabriel Maurel** en assurera la vérification.

Moulinet : naissances de 1651 à 1711:
- 1651-1680: relevé de **Philippe Carenco**, vérifié par **Gabriel Maurel** ;
- 1681-1711: relevé en cours par **Jeanine Truchi**, qui remet à **Gabriel Maurel** la période **1681-1690** pour vérification.

Piene :
mariages 1805-1814: en cours de fin de saisi sous Nimègue, et de vérification par **Gabriel Maurel**, à l'aide des relevés d'**Yves Cairaschi**: **mariages 1805-1811** et **publications de mariages 1806-1812**, complétés par les **mariages** et **publications de mariages** d'**Airole**. **naissances 1805-1812** et **1866-1900**, **publications de mariages 1866-1900**, décès

1807-1812 et **1866-1900**: relevés fait par **Yves Cairaschi** (qui remet les derniers ce jour). Ils vont être saisis, vérifiés et fusionnés avec les Actes de Catholicité fournis par les Archives Diocésaines de Nice par **Gabriel Maurel**.
Yves Cairaschi va continuer en faisant le relevé des **naissances 1800-1837** en ligne sur le site des ADAM.

Roquebrune Cap Martin : mariages de 1794 à 1940:
- 1794-1905: 670 actes, disponible sur **GeneaBank** ;
- 1906: les actes absents du site Internet des AD sont biens présents à la mairie. **Maryse Lacoste** n'a pas encore pu procéder à leur numérisation.
- 1906-1909: le relevé d'**Éliane Garra** a été saisi et vérifié (vérification succincte de 1906);
- 1910-1919: **Eliane Garra** en a fait le relevé, qu'elle remet à **Gabriel Maurel**;
- 1920-1940: les numérisations de cette période sont fournies à **Éliane Garra** pour en faire le relevé.

Saorge :
Naissances 1861-1903: relevés par **Jean Marc Blanc** et vérifiés par **Colette Bettenfeld et Colette Grazzi**, 1 696 actes, disponible sur **GeneaBank.**
décès 1861-1950: des relevés **(CGRM** ?) ayant été retrouvés, ils ont été mis au format Nimègue et sont en cours de vérification par **Gabriel Maurel**.

TOUR DE TABLE

Annie LEDAY a des difficultés pour visualiser les actes sur le site des « Archives d'Outre-Mer ».
Anny CHIAMISA recherche un mariage « CHIAMISA- BALLESTRA », fin XVIII°, dans le secteur Menton-Vintimille.
M. Édouard & Mme Paulette AUGIER sont renseignés sur une partie de leurs ancêtres.
Jacqueline MUSSO et **Claire TARLIER** consultent les classeurs des « Familles de Menton ».
Jacqueline MUSSO est renseignée sur son ancêtre « Jules César ALLAVENA » de Sospel.
La séance est levée à 17h.

RÉUNION À ROQUEBRUNE, SAMEDI 4 JUIN 2016

La séance est animée par Gabriel Maurel.
Secrétaire de séance : Gabriel Maurel.
Présents : 6.

PROGRAMME

Accueil, informations diverses, Journées généalogiques, tour de table, entraides personnalisées généalogique et paléographique.

ACCUEIL, INFORMATIONS DIVERSES

La "Journée généalogique & Bleuets" à **Castillon** du dimanche 18 Septembre est organisée par **Stéphane Sainsaulieu**. Une réunion sur place aura lieu pour finaliser l'organisation matérielle.
La "Journée généalogique & Bleuets" à **Moulinet** aura lieu le samedi 20 Août.
Les 30 et 31 juillet a lieu à l'**Escarène** la "**Festa de la Countea de Nissa**".
L'AGAM y aura un stand.
"Journée généalogique & Bleuets" à **Peillon** le samedi 12 Novembre.
Le mercredi 11 mai, **Gabriel Maurel** a assisté à la réunion mensuelle du "Cercle d' Études du Patrimoine et de l'Histoire" de **Sospel**. Un plan de Sospel en 1705 lui a été remis et il est envisagé une "Journée généalogique & Bleuets" en collaboration en 2017.
A la demande de **Michel Braun** (neveu par alliance de Maryse Lacoste), des Éditons du Cabri à Breil, un article de présentation des activités de notre section de l'AGAM a été rédigé et paraitra dans un prochain numéro des "Annales du Haut-Pays".
Lors de notre prochaine réunion, le samedi 2 juillet, **Stéphane Sainsaulieu** viendra nous parler du "projet Bleuets" (action de recensement et de recherche historique sur les participants de la Grande Guerre. Ce relevé mémoriel est un dénombrement, quasi exhaustif pour les Alpes Maritimes, des natifs, des résidents et des migrants morts à la suite de leur participation au conflit) de l'AGAM.

ÉTAT D'AVA NCEMENT DES RELEVÉS

Castillon :
Mariages :
- 1648-1900: **Gabriel Maurel**, est en train de finir la vérification du relevé **CGRM**.
- 1901-1930 : **Gabriel Maurel** a saisi sous Nimègue, et vérifié le relevé fait par **Maïté Truchi**.
Reste à vérifier les relevés **CGRM**: **naissances de 1583 à 1904** et **décès de 1733 à 1904**.

Gorbio : **décès de 1901 à 1930**: **Maïté Truchi** poursuit les relevés.

Monaco : décès de 1794 à 1813: relevé en cours par **Christian Ghis**, vérification : **Gabriel Maurel**.

Moulinet : naissances de 1651 à 1711:
- 1651-1680: relevé de **Philippe Carenco**, vérifié par **Gabriel Maurel** ;
- 1681-1711: relevé en cours par **Jeanine Truchi**, qui remet à **Gabriel Maurel** la période **1681-1694** pour vérification.

Piene :
mariages 1805-1814: relevés par **Yves Cairaschi**, saisis sous Nimègue et vérifiés par **Gabriel Maurel**, 69 actes, disponible sur **Généabank**.
naissances 1805-1812 et **1866-1900**, **publications de mariages 1866-1900**, décès **1807-1812** et **1866-1900**: relevés fait par **Yves Cairaschi** sur le site "**Antenati**" . Ils vont être saisis, vérifiés et fusionnés avec les Actes de Catholicité fournis par les Archives Diocésaines de Nice par **Gabriel Maurel**.
Yves Cairaschi va continuer en faisant le relevé des **naissances 1800-1837** en ligne sur le site des ADAM.

Roquebrune Cap Martin : mariages de 1794 à 1940:
- 1794-1905: 670 actes, disponible sur **Généabank** ;
- 1906: les actes absents du site internet des AD sont biens présents à la Mairie. **Maryse Lacoste** n'a pas encore pu procéder à leur numérisation.
- 1906-1919: le relevé d'**Eliane Garra** a été saisi et vérifié (vérification succincte de 1906);
- 1920-1940: relevé en cours par **Eliane Garra**.

Sainte Agnès :
Les relevés **CGRM** concernent les **naissances** de **1617 à 1860**, les **mariages** de **1597 à 1901** et les **décès** de **1585 à 1860**.
Il reste à les vérifiés et les compléter.

Saorge :
décès 1861-1950: les relevés **(CGRM** ?) sont mis au format Nimègue et vérifié (**Gabriel Maurel)**.

TOUR DE TABLE

Mireille BAGONNET recherche ses ancêtres CANAVERO et AMALBERTI entre Nice et Menton.
Richard ASSO recherche son ancêtre Hercule MILLO entre Peillon et La Turbie.
Eliane GARRA, grâce au site **Antenati**, trouve l'acte de naissance de son grand père à Vintimille, Torri, en 1870.
Des échanges ont lieux entre tous les participants.

La séance est levée à 17h.

RÉUNION AUX A.D. - MERCREDI 29 JUIN 2016

Séance animée par Hélène Lochey
Présents : 17 participants.
Absents excusés : Anne-Marie Grac, Paul Jaquillard, Pierre La Barre, Sylvaine Millet Quandalle, Nicole Romanini, Robert Wagner.

PROGRAMME

De 14h à 14h30, accueil et entraide personnalisée.
À 14h30, nous parlerons de l'intérêt des archives notariales en généalogie.
Puis nous ferons notre tour de table habituel.

EXPOSÉ

Archives notariales et généalogie :

Toute personne abordant la recherche généalogique commence par visionner les registres d'état civil et paroissiaux mais, très vite, les limites de cette recherche apparaissent : manque ou rareté des registres paroissiaux conservés dans certains villages, nom des femmes non mentionné par le prêtre, multiplicité des homonymes. De toute façon, cette recherche aboutit à la connaissance des différentes dates qui ponctuent l'existence de nos ancêtres mais ceux-ci manquent d'épaisseur humaine.
Pour recueillir plus d'informations sur eux, il faut, dans un deuxième temps, recourir aux archives notariales.

La Revue française de Généalogie, hors-série n°25, a fait paraître un article :
Bien explorer les archives des notaires.

Pour compléter une généalogie ou contourner un obstacle non résolu par les registres paroissiaux ou d'état civil, l'archive notariale se révèle souvent un parfait recours. Avec ce numéro spécial, vous pourrez décrypter ces archives notariales, mieux en connaître l'histoire pour en comprendre les subtilités et surtout l'intérêt généalogique.

Profitez pleinement des nombreux conseils et astuces de Jean-Louis Beaucarnot, exemples à l'appui, pour explorer les contrats de mariage, testaments, inventaires après décès, baux, ventes et partages à différentes époques.

En travaillant cette variété de documents, vous entrez vraiment dans l'intimité des familles, avec ses joies et ses peines. Tout ce qui fait la vie et tout ce dont le notaire était un témoin privilégié.

- L'histoire d'une profession : le notaire.
- Le contrat de mariage.
- Le testament.
- L'inventaire après décès.
- Ventes, baux et partages.
- Bonus : le Contrôle des actes, le Minutier central des notaires de Paris, une sélection de sites Internet. Auteurs : Jean-Louis Beaucarnot et Hervé Leweurs, avec les collaborations de Jérôme Malhache et Fabrice Patry.

Exemples :

- Denise Loizeau présente à l'écran un testament daté de 1856.
- Roger Reynier lit un testament d'Isola.
- Patricia Grimaud parle des Mexicains de Barcelonnette.
- Denis Colmon montre un blog familial présenté sous forme de cahier avec généalogie, photos et commentaires.

TOUR DE TABLE

Antoine Sant continue son travail sur Berre-les-Alpes. Il est maintenant sur les actes en français. En même temps, il collabore à l'arbre collectif *Augusta06* de Marc Duchassin.
Parallèlement, il met à jour son arbre personnel sur *Geneanet*.
Gilberte Bianchini raconte qu'à Péone, il y a une chapelle érigée autrefois grâce au legs d'une personne atteinte de la peste. Le notaire qui rédigea le testament sous sa dictée se tenait à l'extérieur de la chambre afin d'éviter la contagion.
Gilberte est allée visiter au Mamac l'exposition Ernest Pignon-Ernest, artiste plasticien, dessinateur, photographe, né en 1942 et originaire de Levens. Pignon-Ernest n'hésite pas à s'inspirer et à citer les œuvres de Le Caravage, peintre milanais du XVIe siècle.

Exposition Ernest Pignon-Ernest :
25 juin 2016 - 8 janvier 2017 au Mamac - 1er étage du musée.
25 juin - 2 octobre 2016 - Église abbatiale de

Saint-Pons, montée de l'abbaye de Saint-Pons (entrée libre du mercredi au dimanche de 15h à 18h).

Jeanne Abitbol relate qu'elle avait un ami notaire, aujourd'hui disparu, qui détenait dans son étude à Paris des archives datant de l'époque révolutionnaire.

Anny Chiamisa fait des recherches à Turin dans les actes notariés. Elle a trouvé un acte l'intéressant pour elle, mais à part la date de l'acte, aucune autre n'est mentionnée.

Denise Loizeau a visité, à Montferrat dans l'Isère, le musée de l'aviateur Célestin Adolphe Pégoud, pionnier de l'acrobatie aérienne, abattu par l'ennemi, en plein vol aux commandes de son avion, le 31 août 1915 au-dessus de Petit-Croix commune française du Territoire de Belfort. Denise précise que notre ami Jacques Rouquairol est originaire de Montferrat, côté maternel, que Pégoud est apparenté à sa famille et que les Meunier Carus de Jacques sont encore très nombreux dans la commune.

Denis Colmon explique que certains documents d'archives de Normandie se trouvent encore en Angleterre dans la Tour de Londres.

Bernard Roubeau a fait une découverte sur Geneanet, il a trouvé des mariages de La Colle-sur-Loup qui amènent, par un lien, directement sur le site des archives et sur le registre.

Martine Giordano voudrait trouver un mariage italien au consulat d'Italie. Une bonne partie des mariages du consulat ont été relevés par l'Agam et sont consultables sur GeneaBank.

Patricia Grimaud va partir pour Alicante en Espagne, sur les traces de ses ancêtres.

Margaret Richardson fait beaucoup de recherches sur Internet. À Cannes, elle a rencontré ses cousins Phellion.

Bonne nouvelle, nous avons de nouveau l'accès wifi dans la salle de réunion des A.D.

La séance est levée à 17h.
Denise Loizeau, juin 2016.

ARCHIVES NOTARIALES et RECHERCHES GÉNÉALOGIQUES

Toute personne abordant la recherche généalogique commence par visionner les registres d'état civil et paroissiaux mais, très vite, les limites de cette recherche apparaissent : manque ou rareté des registres paroissiaux conservés dans certains villages, nom des femmes non mentionné par le prêtre, multiplicité des homonymes, etc. De toutes façons, cette recherche aboutit à la connaissance des différentes dates qui ponctuent l'existence de nos ancêtres mais ceux-ci manquent d'épaisseur humaine.
Pour recueillir plus d'informations sur eux, il faut, dans un deuxième temps, recourir aux archives notariales.

Notaires de l'Ancien Régime :

La France était alors divisée, du point de vue du droit, en 2 parties, par une ligne allant de Rochefort en Charente, à Gex dans l'Ain :

Au nord : pays de droit coutumier ou droit oral hérité des invasions et du morcellement féodal (exemple : La Très Ancienne Coutume de Bretagne, Grand Coutumier de Normandie, la

Coutume de Paris... Chaque unité de pouvoir (province, évêché, certaines seigneuries) appliquait sur son territoire ses us et coutumes. Cette diversité va générer différents types de notaires : les notaires royaux, les notaires du Chatelet de la Prévôté de Paris, les notaires apostoliques étaient des experts en droit ; par contre, les seigneurs recrutaient souvent des tabellions qui étaient seulement des secrétaires, certains, comme les garde-notes et les garde-scels, avaient un rôle d'archiviste. Les charges de notaires étaient des offices vénaux qui pouvaient se transmettre héréditairement.

Au sud : pays de droit romain ou droit écrit. Sous l'Empire romain certaines régions du sud qui étaient des provinces romaines (La Narbonnaise, les Alpes-Maritimes), appliquaient les lois de l'Empire ; à partir de 476, les Barbares respectèrent les habitudes des Gallo-romains puis les rois de France admirent l'application du droit romain dans le sud, le considérant comme Coutume.
Les notaires du sud devaient apprendre dans des universités les lois romaines, ceux du comté de Nice faisaient leurs études à Bologne et devenaient "docteurs des lois".

Accréditations par le pouvoir :

En plus de leurs études les postulants notaires devaient :

- être enfant légitime,
- avoir bonne vie et mœurs,
- être bon chrétien dans la religion catholique apostolique et romaine,
- avoir 25 ans.

Ils devenaient alors selon les régions, notaire royal, ducal ou comtal. Ils se choisissaient une marque et une devise, le plus souvent d'inspiration religieuse.

Vie d'un notaire :

Il faisait peu d'actes à son étude : itinérant, il se rendait dans les différents hameaux du village qui était de son ressort et des villages environnants.
Au début d'un acte, il précisait le lieu de la rédaction : chez les parties, sur la place publique, à la porte de l'église, au cimetière (!)...
De même, il consignait l'heure dans un monde de dur labeur, il venait soit très tôt le matin soit tard le soir et parfois la nuit.
Dans notre région, lui et sa mule devaient emprunter des chemins difficiles à fort dénivelé et passer à gué des torrents ; de plus, les habitants étant très pauvres, il était quelquefois payé en nature. À l'occasion, il se livrait au négoce ou prêtait de l'argent. Connaissant bien la fortune de tout le monde, leurs enfants faisaient souvent de "beaux" mariages.

Actes des notaires :

- Les minutes : ce sont les originaux des actes notariés, signés des noms des parties, des témoins et du notaire qui leur confère authenticité et demeurent chez lui ;
- les grosses : copies des minutes données aux parties ;
- les brèves: résumés d'actes, les clauses de style sont supprimées ;
- les étendues brèves accompagnées de considérations personnelles du notaire ;

- les brouillards: projets d'actes notariés.

Les minutes sont conservées dans la série 3E aux A.D. 06 et 2E aux A.D. 04.

Les insinuations :
Ce sont des copies d'acte envoyées par le notaire à un insinuateur (un par sénéchaussée) qui représentait le pouvoir central, contrôlait et faisait payer un droit d'enregistrement.

- En France, les insinuations se présentent sous forme d'un résumé très succinct de la minute.
- Dans le comté de Nice, les insinuations sardes sont remarquables, ce sont des copies intégrales des minutes (hormis les signatures).

Les insinuations se trouvent dans la série C aux A.D. 06 et série B aux A.D. 04.

II faut noter les cotes des actes relevés, cote du registre, numéro du folio, nom du notaire cela vous permettra de revenir facilement en arrière et de communiquer avec des « cousins".

Nos ancêtres avaient recours sans arrêt au notaire étant donné qu'ils étaient analphabètes à 70% et que seul le notaire pouvait garantir l'authenticité des transactions. Dans les minutes notariales, on trouve les contrats de mariage, les donations, les testaments, les contrats d'apprentissage, actes d'achat de ventes, de tutelle, d'émancipation ou de manfournerie, comptes-rendus des réunions des communautés villageoises, hommages aux seigneurs, relevés d'imposition, etc.
Tous les actes sont intéressants pour découvrir une facette de la vie de nos ancêtres, mais ici nous nous limiterons aux plus riches en renseignements contrats de mariage et testaments.

Contrats de mariage :

Sous l'Ancien Régime, pratiquement toutes les filles étaient dotées sauf les très très pauvres qui trouvaient difficilement un époux. Cette dot était composée la plupart du temps:

- d'une somme d'argent, pratiquement toujours payée par tantième chaque année à la Saint-Michel pendant plus de 10 ans (même dans les familles aisées). Nos ancêtres avaient du mal à s'acquitter de cette somme, surtout s'ils avaient plusieurs filles. S'ils n'y arrivaient pas, ils donnaient une terre par exemple, en dation. Ils recouraient aussi à des astuces pour limiter ces frais.
- un frère et une sœur épousaient une sœur et un frère d'une autre famille, un veuf épousait une veuve en même temps que la fille du veuf se mariait avec le fils de la veuve.

Chaque année, le marié et/ou son père accusaient réception par un acte notarié : quittance de dot, de la somme reçue. Cet acte est très utile lorsque l'union n'est pas endogame, on découvre alors le lieu de naissance de la mariée, le notaire précisant la date, le lieu et le nom du confrère qui a dressé l'acte.

Le montant de la dot donne l'importance des biens des parents par rapport aux autres familles du village :

- de biens immobiliers, maison, terrain ;
- toujours le trousseau : liste détaillée des différents vêtements, du linge, il est toujours indiqué la nature du tissu et la provenance de ce trousseau. On peut ainsi déduire le genre de vie de la famille ;
- rarement des bijoux, mais aussi des accessoires peu connus aujourd'hui comme les ceintures argentées ou dorées qui étaient interdites aux ribaudes depuis saint Louis.

Les contrats de mariage donnent la filiation des époux. Si la future épouse est orpheline de père, sa mère ; ses frères aînés, ses oncles ou ses grands -parents assument alors le paiement et le suivi de la dot.

Testaments :

Sous l'Ancien Régime, très peu de nos ancêtres sont morts "ab intestat" sauf ceux décédés de mort brutale ou prématurée ou ceux qui ont réglé leur succession par donation lors du mariage d'un de leurs enfants même les mendiants testaient «

je lègue le peu d'argent que m'a donné la Divine Providence à ma sœur, mendiante également. »

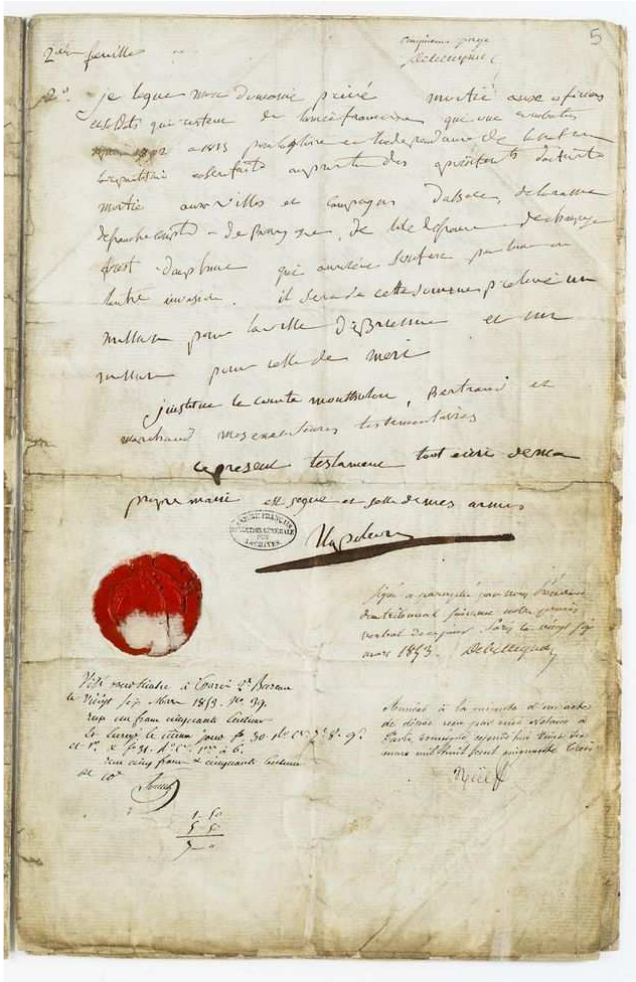

Testament de Napoléon, page 5

Quand faisait-on son testament ?

Nos ancêtres testaient lorsqu'ils étaient malades ou vieux (c'est relatif, il faut tenir compte de la longévité de l'époque) « Vu mon âge avancé de 48 ans… » et avant d'entreprendre des déplacements : guerre, pèlerinage, voyages des marchands, artisans ou pêcheurs…

Raisons de tester :

Très religieux, nos anciens étaient préoccupés par le repos de leur âme. Ils voulaient transmettre leur patrimoine pour éviter les différents entre leurs successeurs après leur mort et choisir l'héritier universel le plus apte à faire valoir leurs biens.

Différents types de testaments :

- Testament nuncupatif (nuncupatio romain), le plus fréquent, déclaration orale transcrite par le notaire devant témoins.
- Testament olographe, rare, écrit en entier, daté et signé par le testateur.
- Testament mystique, très rare, scellé, déposé chez le notaire qui signe avec deux témoins le document fermé.
- Le codicille qui suit un testament, indique une petite modification de celui-ci ou comble un oubli du testateur.
- Testaments multiples si une personne vit longtemps après son premier testament. Elle va tester de nouveau à chaque modification de sa famille (mort du conjoint, décès de certains héritiers..). Ces testaments multiples fournissent des renseignements très utiles au généalogiste qui peut suivre ainsi l'évolution de la famille.

Description d'un testament :

Tous les testaments sont construits sur le même modèle, les notaires utilisent tous les mêmes formules :
1 - date, heure et lieu ;
2 - état mental bon, donc apte à tester ;
3 - legs religieux sous forme de messes (unité : la trentaine de messes) chantées, de requiem, basses, dons pour l'église, chapelles et couvents, dons aux confréries, établissements de pénitence, aux Grands Ordres (St-Lazare et St-Maurice dans notre région) ;
4 - cérémonie des funérailles ;
5 – inhumation ;
6 - legs particuliers qui ne devaient pas dépasser les 3/4 de l'actif successoral d'après la loi romaine la *falcidie trebellianique* :

- à la conjointe survivante, fruit et usufruit des biens sous réserve de non remariage, restitution de sa dot, envisageait l'insupport avec son héritier et prévoyait alors, dans le détail, une pension alimentaire ;

- aux filles mariées dont le nom du mari était toujours mentionné, très petite somme en plus de la dot ;
- aux filles nubiles, leur dot future ;
- aux fils qui ne seraient pas héritiers universels ;

7 - héritier universel : dans la région, le droit d'aînesse n'était pas souvent appliqué, il pouvait y avoir plusieurs héritiers universels, même des filles ;
8 - énumération des témoins et leur signature (ou une croix s'ils sont analphabètes).

Si le testateur mourait en laissant des enfants en bas âge, la tutelle des enfants était très vite organisée, suivie d'un inventaire après décès qui consistait en une énumération chiffrée de tous les biens du défunt ; cet acte est un des plus suggestifs de la vie d'une famille : renseignements sur le niveau de vie, besoins intellectuels, métier, cadre de vie…

Notaires de la Révolution à nos jours :

La Révolution supprima par la loi du 21/07/1791 l'hérédité des charges notariales. Les notaires deviennent des officiers publics recrutés par concours. Dès cette époque, s'est amorcée une diminution de leur nombre. Ils ne se rencontrent plus que dans les bourgs et les villes, ceux des petits villages ont disparu. Ils ouvrent des etudes avec clercs et secrétaires. Ils cessent d'être itinérants (sauf exception). Leurs consultants, vu l'amélioration des voies de communication, viennent à l'étude. À partir du 19e siècle, les notaires ne rédigent plus certains actes : impositions, secrétariats de communautés villageoises, etc. sont confiés à des administrations spécialisées.
De plus, le nombre de certains actes diminue : les Assemblées révolutionnaires et surtout l'Empire avec le Code civil ont codifié les différents événements de la vie, par exemple pour le mariage, communauté universelle, communauté réduite aux acquêts, sans passer devant notaire.
De même les mentalités changent, le choix d'un conjoint par arrangement familial diminue, ce qui entraîne la désuétude de la dot et la diminution des contrats de mariage qui sont réservés à ceux qui ont un patrimoine à préserver. À partir de 1850, et 1860 dans le Comté de Nice, dans l'acte civil du mariage figure l'indication du contrat de mariage s'il existe, la date de l'acte et le nom du notaire.
Pour savoir si nos ancêtres sont passés devant notaire, il faut se référer à la série Q (sous-série 300 Q aux A.D. 06). Ce sont des registres de contrôle et d'enregistrement des actes qui se présentent sous forme de tables classées par rubrique, contrats de mariage, testaments, inventaires, donations, ventes, etc. où sont consignés seulement le nom des parties, la date et le nom du notaire.

Où trouver ces actes notariés ?

La loi du 3.01.1979 fait obligation aux notaires de déposer minutes et répertoires de plus de 100 ans aux archives départementales pour leur libre consultation. Pour des raisons diverses, certains d'entre eux répugnent à se dessaisir de leur fonds ancien. Si ces minutes ne sont pas aux A.D. série E, il faut chercher le notaire susceptible de les avoir mais cette recherche est difficile car lorsqu'un notaire cesse son activité, il confie ses archives à son successeur et ainsi de suite et les minutes peuvent se retrouver loin du lieu où elles ont été écrites. Si on retrouve le détenteur de l'acte, il est parfois difficile d'obtenir d'un notaire ou de son personnel qu'il perde du temps pour rechercher un acte qu'il ne pourra pas facturer.

Bon courage, et sachez qu'il y a d'autres sources documentaires pour un généalogiste : archives communales, terriers, recensements, dossiers militaires, de justice, etc.

RÉUNION À ROQUEBRUNE, SAMEDI 2 JUILLET 2016

La séance est animée par Gabriel Maurel.
Intervenants : Stéphane Sainsaulieu, Luigi Iperti.
Secrétaire de séance : Gabriel Maurel.
Présents : 10.

PROGRAMME

Accueil, informations diverses, Journées généalogiques, "projet Bleuets" de l'AGAM, histoire des Ipert de Piene, tour de table, entraides personnalisées généalogique et paléographique.

ACCUEIL, INFORMATIONS DIVERSES

Le CCL n'étant pas disponible début août, notre prochaine réunion aura lieu le samedi 3 septembre. Notre prochain rendez-vous sera la "Journée généalogique & Bleuets" à **Moulinet**, le samedi 20 Août, de 10h à 17h, avec pose pour le déjeuner.
Stéphane Sainsaulieu nous parle de la "Journée généalogique & Bleuets" à **Castillon** du dimanche 18 Septembre. Une rencontre avec le directeur des services de la mairie va avoir lieu pour finaliser l'organisation matérielle et obtenir la numérisation des actes de mariage et de décès non accessibles sur internet.
Les 30 et 31 juillet a lieu à l'**Escarène** la "**Festa de la Countea de Nissa**".
L'AGAM y aura un stand.
"Journée généalogique & Bleuets" à **Peillon** le samedi 12 Novembre.

ÉTAT D'AVA NCEMENT DES RELEVÉS

Castillon :
Mariages 1648-1930: **Gabriel Maurel** a fini la vérification des relevés du **CGRM** et de **Maïté Truchi**, 728 actes, bientôt disponibles sur **GeneaBank**.
Reste à vérifier les relevés **CGRM**: **naissances de 1583 à 1904** et **décès de 1733 à 1904**.

Gorbio : **décès de 1901 à 1930**: **Maïté Truchi** poursuit les relevés.

Monaco : décès de 1794 à 1813: **Christian Ghis** a fini le relevé, **Gabriel Maurel** va en faire la vérification.

Moulinet : naissances de 1651 à 1711:
- 1651-1680: relevé de **Philippe Carenco**, vérifié par **Gabriel Maurel** ;
- 1681-1711: relevé en cours (→**1702**) par **Jeanine Truchi**. **Gabriel Maurel** a commencé la vérification.

Piene :
mariages 1866-1900: **Gabriel Maurel** est en train de saisir, vérifier et fusionner avec les Actes de Catholicité fournis par les Archives Diocésaines de Nice, le relevé fait par **Yves Cairaschi** sur le site "**Antenati**" des Actes d'État Civil Italien, complété par les publications de mariages du même site.
naissances 1805-1812 et **décès 1807-1812**: relevés fait par **Yves Cairaschi** sur le site "**Antenati**", à saisir et vérifier par **Gabriel Maurel**.
naissances 1866-1900: relevé fait par **Yves Cairaschi** sur le site "**Antenati**", à saisir, vérifier et fusionner avec les Actes de Catholicité fournis par les Archives Diocésaines de Nice par **Gabriel Maurel**.
décès : 1842-1865 (Actes de Catholicité) : relevé en cours par **Françoise Cervoni**.
décès : 1866-1910 (Actes de Catholicité) : relevé fait et saisi par **Françoise Cervoni** et **1866-1900 (**Etat Civil): relevé fait par **Yves Cairaschi** sur le site "**Antenati**" : à vérifier et fusionner par **Gabriel Maurel**.
Yves Cairaschi va continuer en faisant le relevé des **naissances 1800-1837** en ligne sur le site des ADAM.
Roquebrune Cap Martin : mariages de 1794 à 1940:
- 1794-1905: 670 actes, disponible sur **GeneaBank**;
- 1906: les actes absents du site Internet des AD sont biens présents à la mairie. **Maryse Lacoste** n'a pas encore pu procéder à leur numérisation.
- 1906-1919: le relevé d'**Eliane Garra** a été saisi et vérifié (vérification succincte de 1906);

- 1920-1925: relevé remis par **Eliane Garra**.
- 1926-1940: relevé en cours par **Eliane Garra**.

Sainte Agnès :
Les relevés **CGRM** concernent les **naissances** de **1617 à 1860**, les **mariages** de **1597 à 1901** et les **décès** de **1585 à 1860**.
Il reste à les vérifiés et les compléter.

Saorge :
décès 1861-1950: 2627 actes, disponible sur **Généabank**.

"PROJET BLEUETS" DE l'AGAM

Stéphane Sainsaulieu rappelle les objectifs initiaux du projet Bleuets : création d'une base pour les poilus des Alpes-Maritimes à partir de la mémoire gravée et de la mémoire écrite. Le travail consiste à harmoniser les documents disponibles par commune et par poilu. Par ailleurs, la création d'une base iconographique recueillant les documents familiaux lors des journées généalogiques et la numérisation de documents divers est en court.

Après le rappel des nombreuses actions autour du projet Bleuets, Stéphane fait part des résultats obtenus et du travail restant : recueil des informations sur les migrants – fils d'étranger venus combattre dans l'armée française. Étant à Roquebrune, l'appel est lancé pour les communes de La Brigue, Tende et bien sûr Monaco où le travail n'est pas fini avec ses particularités locales.

Les participants rappellent que Piene et Libre, hameaux de Breil étaient Italiens à l'époque.

Stéphane montre la base « gdbleuets » et engage une démonstration sur un cas pratique d'un soldat inscrit sur le Monument aux Morts de Castillon.

Il s'agit de Lanteri François sur l'ancien Monument aux Morts. Sur l'actuel, Lanteri Jean apparait. Stéphane montre le travail d'équipe du projet Bleuets pour déterminer qui était ce poilu. La recherche fait apparaître toute l'utilité de la généalogie.

Il est rappelé les différents sites pour faire une recherche personnelle : l'utilité du recensement, les fiches matricules, les fiches des prisonniers de la Croix Rouge ... Les participants intéressés pour les membres de leur propre famille ont bien pris note des possibilités.

Richard ASSO demande des renseignements sur un de ses parents, prisonnier de guerre.
Stéphane Sainsaulieu fait une recherche dans les fichiers de la Croix Rouge.
M. & Mme Edouard AUGIER font la même demande pour un de leurs oncles, lui aussi prisonnier de guerre.
Maïté TRUCHI nous parle des circonstances de la mort de son grand-père en 1917, à PROSNES, lors de la bataille de la Somme et des conditions de vie de sa grand-mère, veuve avec 2 jeunes enfants.

Les recherches continuent …

Le projet Bleuets a besoin de « mains » pour les recherches dans les communes de Tende, La Brigue, Monaco, Menton ... Chacun peut recevoir des informations en nous contactant via le e-mail de l'Agam ou directement à **Stéphane Sainsaulieu**: stephane.sainsaulieu@free.fr

HISTOIRE DES IPERT DE PIENE

Luigi Iperti est venu de Milan pour nous parler de ses recherches sur l'histoire de **Piene**, notamment de la famille **Ipert**.
Dans son article dans la revue "INTEMELION" n°21 de 2015 de "l'Accademia di Cultura Intemelia" de Vintimille, "Da Penna a Marsiglia. Emigrazione e ascesa sociale nella storia del comandante Pierre Jean Albert Iperti", il évoque l'histoire de la migration d'une famille de Piene au XIXe siècle :

François Iperti, laboureur, né à Piene le 01/05/1787, de Jacques (de Charles) et Marie Félicie Iperti (de Marc Antoine), s'est marié à Sospel le 19/10/1809 avec Jeanne Marie Albin, né à Eze le 13/12/1790.
Le couple va s'installer à Villefranche sur mer, importante base navale du royaume de Sardaigne. François devient marin dans la

marine sarde. Naissent 8 enfants (4 garçons, 4 filles) dont Jean Baptiste Louis né le 13/11/1818 et Antoine Amédée né le 17/01/1826 qui sont aussi marins.
Du mariage d'Antoine Amédée avec Dévote Bottin le 27/11/1847, nait à Nice, Paroisse Saint-Jacques, le 14/08/1851, Pierre Jean Albert.
Ce dernier fait des études et devient capitaine de la marine marchande.
Il s'installe à Marseille en 1879, où nait son premier fils Amédée Alexandre, en juin 1882.
Dans divers documents, on trouve la trace du capitaine Pierre Iperti comme commandant de paquebots à vapeur de la C.G.T. ou de la S.G.T.M. faisant la route de l'Amérique du Sud ou de l'Afrique du Nord, transportant souvent des migrants. Il a fait aussi la route de la Terre Sainte en transportant des pèlerins.
Il a fait la une des journaux de l'époque en organisant, avec succès, en janvier 1901, le sauvetage des passagers et de l'équipage du navire "La Russie" (ayant confondu le phare de Faraman avec celui du Planier, il était échoué au large de la Camargue en pleine tempête).
En 1918, il fut décoré d'une "médaille d'honneur".
Son dernier fils, César Amelion est docteur en pharmacie.

La séance est levée à 17h30.

.

Pierre VERAN, soldat maralpin, tombé dans la Somme

Auteur : Stéphane Sainsaulieu

Projet Bleuets : Notre but était de montrer comment retracer la vie d'un poilu maralpin, inscrit sur un monument aux Morts, Mort pour la France durant la bataille de la Somme.

En consultant le Petit Niçois, un article du 19 août 1916 faisait apparaître :
« Carros - Nous avons appris avec un profond sentiment de tristesse, la mort glorieuse au champ d'honneur de notre jeune concitoyen, VERAN Pierre, soldat au 363e régiment d'infanterie ... »

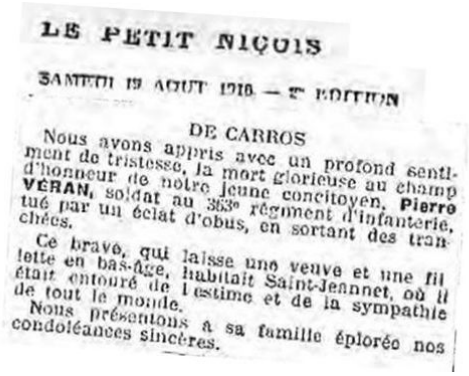
LE PETIT NIÇOIS

SAMEDI 19 AOUT 1916 — 2e EDITION

DE CARROS

Nous avons appris avec un profond sentiment de tristesse, la mort glorieuse au champ d'honneur de notre jeune concitoyen, **Pierre VERAN**, soldat au 363e régiment d'infanterie, tué par un éclat d'obus, en sortant des tranchées.

Ce brave, qui laisse une veuve et une fillette en bas-âge, habitait Saint-Jeannet, où il était entouré de l'estime et de la sympathie de tout le monde.

Nous présentons à sa famille éplorée nos condoléances sincères.

Qui était-il ?

L'article indique qu'il laisse une veuve et une fillette, habite à Saint-Jeannet. Son nom figure effectivement sur le monument aux Morts de Saint-Jeannet. Mais son histoire débute à Contes.

Sa jeunesse
Contes comptait en 1881 approximativement 1700 habitants. Même si en 1884, la société des chaux et ciments se développait et employait environ 200 ouvriers, Contes était alors riche de la culture des oliviers. Le tramway électrique n'arrivera que le 2 juin 1900. Les parents de Pierre travaillaient la terre. Jean François VERAN et Thérèse CAMOUS, enfants de métayers, étaient voisins au quartier du « Castellars, rue Bauderic et Baux »[1].

Jean François (simplement Jean par la suite), 27 ans, et Thérèse, 21 ans, se marient le 17 janvier 1884[2]. Ils sont tous deux cultivateurs et aménagent 15 rue Plaine dans le village[3].
Pierre VERAN nait de leur union le 9 octobre 1884 à Contes. Son frère Joseph nait le 2 février 1887. Un

[1] Recensement 1881, ville de Contes (archives départementales des Alpes Maritimes)
[2] Registre d'état civil de Contes en ligne (archives départementales des Alpes Maritimes)
[3] Recensement 1886, ville de Contes (archives départementales des Alpes Maritimes)

autre frère Dominique né le 8 février 1889 meurt 6 jours après[4].

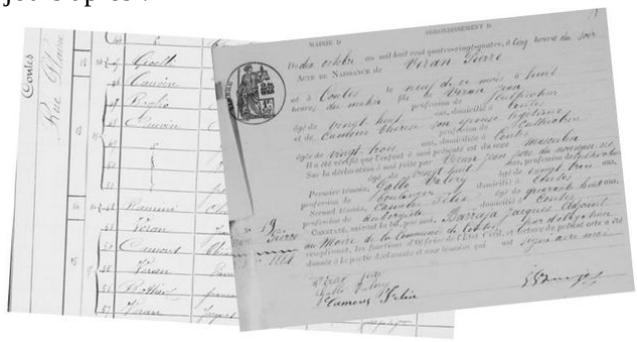

Pierre vit ses premières années dans le village où ses parents déménagent 1 rue Saint Christophe en 1891[5].

Puis sa famille part vivre à Aspremont où nait son frère Thérèsi le 2 juillet 1897[6]. Son père exerce le métier de fermier. Deux ans auparavant, la famille s'était agrandit avec une fille Marceline (nda : son lieu de naissance n'a pas été déterminé).

A l'âge de 16 ans, on retrouve la famille de Pierre au village de Carros, 90 rue de la Bourgade[7]. Pierre exerce le métier de cultivateur chez son père, propriétaire cultivateur. Le 27 juin 1900 nait un autre frère François qui meurt 3 mois après. En 1906, lui et son père, habitant au 96 rue de la Bourgade, deviennent tous deux fermiers chez le Docteur ISNARD, alors Maire de la Commune.

Appelé dans l'active (n° matricule 1448 classe 1904 à Nice), il part une année du 8 octobre 1906 au 14 septembre 1907 au 112e régiment d'infanterie.

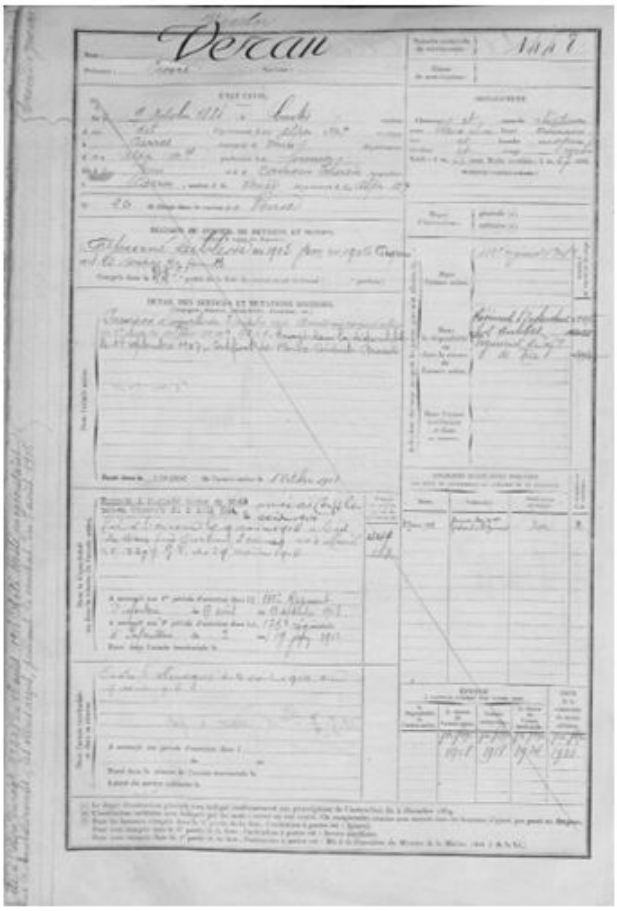

Sa vie de famille

Pierre VERAN était un beau jeune homme d'1,67 m, au visage rond cerclé de cheveux châtains et aux yeux bleus clairs[8]. Le 21 décembre 1907, il épouse Honorine Joséphine ALBIN[9], native de Saint Jeannet (7 février 1884[10]), fille d'André et d'Antoinette ANDRE, cultivateurs dans cette commune. Ils ont pour témoins ALBIN François (de naissance Jacques Michel), frère de l'épouse et VERAN Marius, cousin de l'époux, habitants tous deux à Saint Jeannet, ANDRE François, oncle de Honorine et cultivateur à La Colle et VERAN Jacques, cousin de Pierre, commerçant à Nice.

Le couple s'installe 21 rue de la Ferrage, quartier riant et paisible, à Saint Jeannet. Le cousin Marius vivait à cette époque au 8 rue Sainte Barbe[11].

Saint Jeannet se développe rapidement au début du XXème siècle : éclairage public avec la concession FARAUT passée par le Maire GASTAUD, un bureau téléphonique interdépartemental en 1907, la route

[4] Registre d'état civil de Contes, op. cit.
[5] Recensement 1891, ville de Contes (archives départementales des Alpes Maritimes)
[6] Registre d'état civil d'Aspremont en ligne (archives départementales des Alpes Maritimes)
[7] Recensement 1901, ville de Carros (archives départementales des Alpes Maritimes)

[8] Fiche matricule, document retraçant son parcours militaire (archives départementales des Alpes Maritimes)
[9] Registre d'état civil de Saint Jeannet en ligne (archives départementales des Alpes Maritimes)
[10] Registre d'état civil de Saint Jeannet, op. cit.
[11] Recensement 1911, ville de Saint Jeannet (archives départementales des Alpes Maritimes)

stratégique 209 en 1903, le train, une école au quartier de La Ferrage en 1901, l'irrigation de 30 hectares de terrain et l'alimentation du village en 1876 ... Toutes les commodités modernes dans un village pour vivre en paix.[12]

Pierre passe dans la réserve de l'armée et exécute deux périodes d'exercice au 112e Régiment d'Infanterie du 17 août au 13 septembre 1908, et au 173e Régiment d'Infanterie du 3 au 19 juin 1913[13].

Nait de leur union la petite Delphine le 24 mars 1909, avec comme témoins GASTAUD Maurice, 23 ans et ODDO Honoré, 40 ans[14].

Pierre y exerce la profession de métayer. Sur sa fiche matricule est notée qu'il exerce sa profession chez Mme GASTAUD. Il s'agit en fait de Mme CLERGUE Delphine, veuve du défunt Maire de Saint Jeannet, GASTAUD Auguste décédé le 17 novembre 1905 alors âgé de 49 ans. C'est la mère du témoin de naissance de Delphine, Maurice.
Les propriétés GASTAUD fils et mère font apparaitre sur le cadastre beaucoup de terrains destinés à la culture de la vigne, des olives et plusieurs jardins[15].
Mme veuve GASTAUD est propriétaire de labours aux quartiers La Coste, la Croix, au Font Major, au Mas, au Combe Margueritte, des vignes et des oliviers aux quartiers La Coste, au Font Major, au Brusquet, des bois et pâtures au Mas. Beaucoup trop d'activités agricoles pour une femme seule, son fils unique Maurice ayant aussi un grand nombre de propriétés, dont des bois. Avec un bail de métayer, Pierre avait donc le soin de cultiver la terre de Mme veuve GASTAUD en échange d'une partie de la récolte.

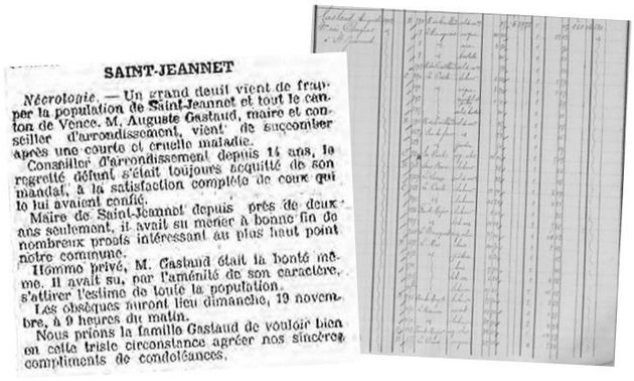

SAINT-JEANNET

Nécrologie. — Un grand deuil vient de frapper la population de Saint-Jeannet et tout le canton de Vence. M. Auguste Gastaud, maire et conseiller d'arrondissement, vient de succomber après une courte et cruelle maladie.

Conseiller d'arrondissement depuis 14 ans, le regretté défunt s'était toujours acquitté de son mandat, à la satisfaction complète de ceux qui le lui avaient confié.

Maire de Saint-Jeannet depuis près de deux ans seulement, il avait su mener à bonne fin de nombreux projets intéressant au plus haut point notre commune.

Homme privé, M. Gastaud était la bonté même. Il avait su, par l'aménité de son caractère, s'attirer l'estime de toute la population.

Les obsèques auront lieu dimanche, 19 novembre, à 9 heures du matin.

Nous prions la famille Gastaud de vouloir bien en cette triste circonstance agréer nos sincères compliments de condoléances.

Dans les jardins poussent raisins, orangers, citronniers, figuiers de Barbarie, néfliers du Japon.

La culture agraire de Saint Jeannet se limite aux légumes verts et secs, des fèves, des pois chiches et pois communs, des haricots, choux, tomates, courges, etc. Il y a aussi le développement de la récolte des fleurs d'orangers : 80000 kilos annuellement pour les usines de Grasse, ainsi que la violette et la lavande. De multiples variétés de raisins sont cultivées pour un des meilleurs vins de la région. Et enfin, l'olivier se répand sur toutes les terrasses autour du village.
La maison où habite Pierre et sa famille est aussi la propriété de Mme veuve GASTAUD, située juste en face de la fontaine du portail de la Ferrage[16]. Cette belle fontaine à conque demi-circulaire, creusée dans un seul bloc de calcaire, où femmes et jeunes filles s'approvisionnent d'une eau fraiche et cristalline. Les éditions Pignon éditeront deux cartes postales de cette fontaine vers 1910 avec des enfants. Y voit-on Delphine ou bien encore Honorine ?

Et puis arriva cet assassinat du 28 juin 1914 à Sarajevo qui allait changer l'histoire du monde. La vie de Pierre va basculer vers l'horreur comme pour bien des hommes de sa génération.

La guerre

Pierre est rappelé à l'activité par ordre de mobilisation générale du 2 août 1914. Il arrive au corps de 4 août. Il est affecté comme 2nde classe au 363e Régiment d'Infanterie (RI), 18e Compagnie (Cie).
L'Italie n'a pas déclaré la guerre à la France, le 363e RI reste à disposition du Gouverneur de Nice jusqu'au 14 septembre 1914.
Il est cantonné au lycée de jeunes filles. Les premiers jours sont sans entrain : la vente de l'absinthe interdite par arrêté préfectoral et un peu de paille en guise de couche.

[12] Saint Jeannet, l'évolution d'un village-frontière de Provence, par J-E MALAUSSENE, ed PICARD 1909
[13] Fiche matricule, op. cit.
[14] Registre d'état civil de Saint Jeannet, op. cit.
[15] Cadastre Saint Jeannet 1913 (archives départementales des Alpes Maritimes)
[16] Cadastre Saint Jeannet 1913, op. cit.

Le 10 août, le régiment reçoit son drapeau sous une chaleur torride et le lieutenant-colonel Do-Huu-Chan, annamite, est son commandant.

Du 11 au 23 août, un peloton a été dirigé sur le Fort de Picciarvet (ou Pic Charvet, commune de Tournefort), un sur la chiuse de Bauma-Negra et un dernier sur la chiuse de Saint-Jean-la-Rivière[17].

Puis, jusqu'au départ vers le front, les journées alternent baignade, lavage au Paillon, manœuvre au Mont-Leuze de Villefranche-sur-Mer et certains jours quartier libre[18].

Embarqué le lundi 14 septembre 1914 à destination du front sous les fleurs et la musique des niçois, le régiment cantonne à La Boisse, près de Montuel dans l'Ain, le mardi 15.
Après une journée de repos, il embarque à Meximieux le 17 à 2 h du matin en direction de Besançon.
Il arrive sous une pluie battante le samedi 19 à Laveline-devant-Bruyères à 26 km de Saint Dié, dans les Vosges. Il marche toute la journée sous la pluie. Tout n'est que ruine autour d'eux, les allemands ont tout incendié dans le secteur. Le dimanche 10, il cantonne à la caserne Chérin de Saint Dié où enfin les soldats peuvent faire sécher leurs frusques. Le doute sur la loyauté des habitants de Saint Dié s'installe et la liesse du départ de Nice est loin. Dès le jeudi 24, le régiment subit des bombardements. Il occupe le secteur de Rabodeau cote 651 – 675 avec beaucoup de pertes. Petit à petit, les hommes arrangent le confort quotidien dans les tranchées : de la paille pour la couche, des cahutes. Une pluie fine ne cesse de tomber, il fait froid et les habits sont mouillés en permanence, les boutons lâchent ...

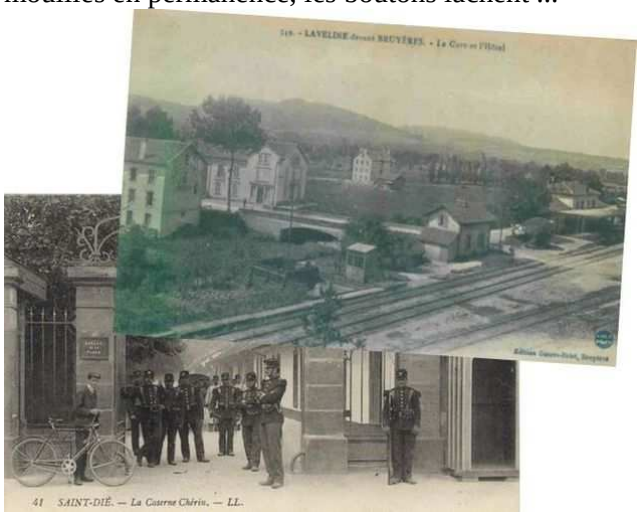

En 1916, il remplace le 373e RI dans le secteur de la Chapelotte en Meurthe et Moselle du 12 janvier au 30 avril. Il subit de nombreux bombardements très violents. L'attaque allemande restera un échec dans ce secteur. Le col de la Chapelotte restera aux mains des français.
En mai, le régiment va se reposer à Raon-l'Etape et quitte les Vosges le 12 juin 1916. Il est transporté dans la région d'Amiens fin juin. Il cantonne en réserve d'armée à Roquencourt jusqu'au 14 juillet. A cette date, il est dirigé dans la région de Bray-sur-Somme.

Le 1er août, le 363e RI relève le 133e RI dans la région du Bois de Hem[19].
Pierre appartient à la 18e Compagnie (BONNAFONS), du 5e Bataillon (LE VERGER) du 363e RI (lieutenant-colonel DAUPHIN), de la 152e Brigade d'Infanterie (général OLLERIS), de la 41e Division d'Infanterie (général de division CLARET DE LA TOUCHE).

Son bataillon a pour objectif le 7 août la ligne du Tortillard – Station – Bois de Ver. Il doit attaquer la station et la ligne du tortillard.
A 17 heures, la compagnie attaque de la carrière en pipe sous un feu d'artillerie nourri. Elle atteint en 10 mn la ligne qui était son objectif autour de la station du tortillard. Elle fait 150 prisonniers dans le bois du Ver. La compagnie ne compte qu'un seul tué et seize blessés. Le 8 août, l'ennemi riposte avec un intense feu d'artillerie. Les français ripostent. La 18e Cie subit un mort et sept blessés.
Le 9 août à 2 h 30, l'ennemi déclenche un barrage très violent de tous calibres sur les premières lignes.

[17] Journal de Marche et Opération du 363e RI (archives départementales des Alpes Maritimes)
[18] lesmidis.canalblog.com, carnet de guerre de Paul Cabasson

[19] Historique du 363e RI (archives nationales, Gallica)

Les tirs d'artillerie continueront jusqu'au matin du 10. Pierre VERAN, 32 ans, sera le seul tué de la compagnie.

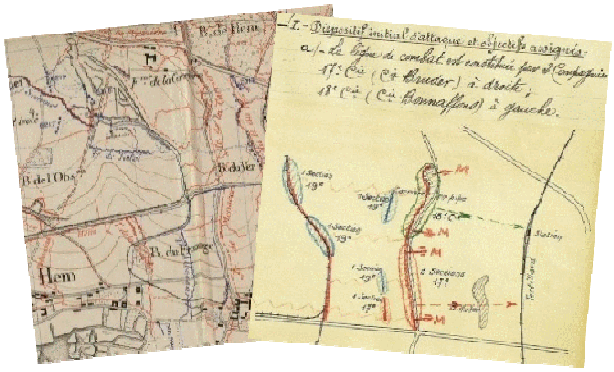

Quatre de ses camarades seront blessés.
Il a été tué à l'ennemi par un éclat d'obus au bois de Hem près de Curlu dans la Somme le 9 août 1916.
L'acte de décès a été transcrit à Saint Jeannet[20] le 13 janvier 1917 (avis officiel n°4277 du 29 août 1916, jour de la parution dans le Petit Niçois 2e édition).
Le 363e RI est relevé sur ses positions par le 60e RI le 10 août 1916. Du 1er au 10 août, 13 officiers et 633 hommes de troupe sont morts dans cette attaque.

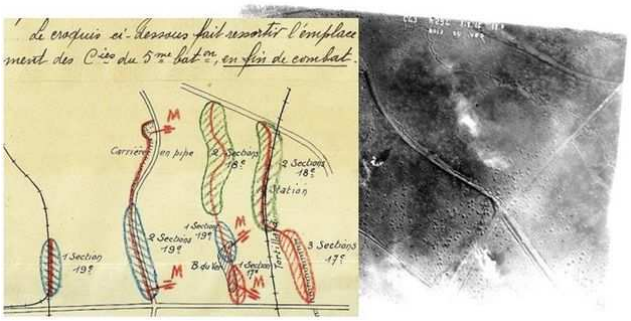

Noms	Grades	Tués	Blessés	Prisonniers	Disparus	Morts	Observations
	Reports.....	5	3				
Monier Hippolyte	soldat	1					17e
Prost Arthur	"	1					"
Ravel Félicien	"	1					"
Santonci Raphaël	"	1					"
Abline Jean	"		1				"
Charrier Edouard	"		1				"
Gilles Pierre	"		1				"
Guisti Orlando	"		1				"
Martin Victorin	"		1				"
Rouquié Ferdinand	"		1				"
Véran Pierre	"	1					18e
Vernet Samuel	"		1				"
Bounic Gustave	"		1				"
Louis Ernest	"		1				"
Grandcolas Henri	Caporal		1				"

Il est cité à l'ordre du régiment (n° 248) le 16 août 1916 « A été blessé en exécutant sous le bombardement, les ordres reçus pendant le combat du 7 août ». Cette citation lui vaut de recevoir la Croix de Guerre, étoile de bronze.

Son frère Joseph, sergent au 311e Régiment d'Infanterie, recevra aussi la croix de guerre, étoile de bronze en 1918. Lui reviendra de la guerre et s'installera à Carros.
Son frère Thérèsi fit la guerre dans l'artillerie lourde, survécut, s'installa à Carros et eut deux enfants.
Son beau-frère ALBIN Jacques Michel meurt le 29 juin 1916 à Rampont, soit un mois et demi avant Pierre, et laisse une veuve GAZAGNAIRE Elisabeth Virginie et laisse quatre enfants (Pierre 15 ans, Honorine 10 ans, Joséphine 7 ans et Marie 5 ans).

Pierre VERAN est inhumé dans la Nécropole Nationale BIACHES tombe individuelle n°220, dans la Somme.

Honorine décède le 18 mars 1933 à Saint Jeannet[21].

Delphine est adoptée par la Nation suivant le jugement rendu par le tribunal de Grasse du 27 janvier 1919. Elle décède à La Gaude le 10 décembre 1979.

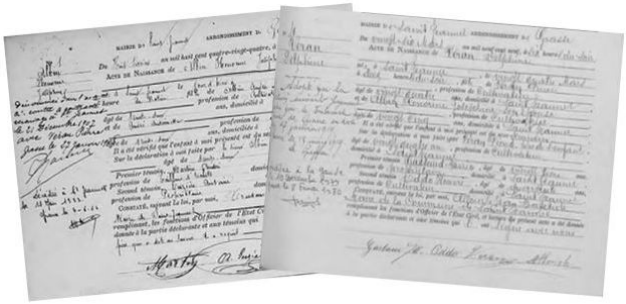

[20] Fiche dans la base nominative des Morts pour la France (site « memoiredeshommes »)

[21] Registre d'état civil de Saint Jeannet, op. cit.

RÉUNION À ROQUEBRUNE, SAMEDI 3 SEPTEMBRE 2016

La séance est animée par Gabriel Maurel.
Secrétaire de séance : Gabriel Maurel.
Présents : 7.

PROGRAMME

Accueil, informations diverses ; Journées généalogiques : bilan de Moulinet, préparation de Castillon ; tour de table ; entraides personnalisées généalogique et paléographique.

ACCUEIL, INFORMATIONS DIVERSES

Le 30 juillet, participation à l'**Escarène** a la "**Festa de la Countea de Nissa**".
Peu de monde, mais des contacts.

La mairie de Monaco vient de mettre en ligne sur son site http://archives.mairie.mc/ les actes de catholicités et d'état civil, depuis 1546 et de plus de 100 ans.
Seule la consultation en est gratuite.

ÉTAT D'AVA NCEMENT DES RELEVÉS

Castillon :
mariages 1648-1930: 728 actes vérifiés, disponibles sur **GeneaBank** début octobre.
naissances 1583-1900: relevé **CGRM** en cours de vérification par **Gabriel Maurel**.
naissances 1901-1916: **Jeanine Truchi** va en faire le relevé.

Gorbio : **décès 1901-1930**: **Maïté Truchi** poursuit le relevé.

Monaco : décès 1794-1813: **Christian Ghis** poursuit le relevé.

Moulinet : naissances 1651-1711:1919 actes vérifiés, disponibles sur **GeneaBank** début octobre.

Piene :
décès : 1842-1865 (Actes de Catholicité) : relevé en cours par **Françoise Cervoni**.
décès : 1866-1910 : 1181 actes vérifiés, disponibles sur **GeneaBank** début octobre.
mariages 1866-1900: **Gabriel Maurel** est en train de saisir, vérifier et fusionner avec les Actes de Catholicité fournis par les Archives diocésaines de Nice, le relevé fait par **Yves Cairaschi** sur le site "**Antenati**" des actes d'état civil italien, complété par les publications de mariages du même site.
naissances 1805-1812 et **décès 1807-1812**: relevés fait par **Yves Cairaschi** sur le site "**Antenati**", à saisir et vérifier par **Gabriel Maurel**.
naissances 1866-1900: relevé fait par **Yves Cairaschi** sur le site "**Antenati**", à saisir, vérifier et fusionner avec les actes de catholicité fournis par les Archives diocésaines de Nice.
Yves Cairaschi va continuer avec le relevé des **naissances 1800-1837** en ligne sur le site des ADAM.

Roquebrune Cap Martin : mariages de 1794 à 1940:
- 1794-1905: 670 actes, disponibles sur **GeneaBank** ;
- 1906: les actes absents du site internet des AD sont biens présents à la mairie. **Maryse Lacoste** n'a pas encore pu procéder à leur numérisation.
- 1906-1919: le relevé d'**Éliane Garra** a été saisi et vérifié (vérification succincte de 1906);
- 1920-1936: relevé remis par **Éliane Garra**.
- 1937-1940: relevé en cours par **Éliane Garra**.

Sainte-Agnès :
Les relevés **CGRM** concernent les **naissances** de **1617 à 1860**, les **mariages** de **1597 à 1901** et les **décès** de **1585 à 1860**. Ils sont à vérifier et compléter.

Saorge :
mariages 1615-1906: relevé fait par **Hubert Ariente**, à vérifier par **Gabriel Maurel**.

"JOURNÉES GÉNÉALOGIQUES & BLEUETS" DE l'AGAM

Le compte-rendu de la "Journée généalogique" de **Moulinet** est en pièce jointe.

Stéphane Sainsaulieu et **Gabriel Maurel** ont rencontré, courant juillet, M. **Jean-Paul Faraut**, directeur des services de la mairie de **Castillon** pour l'organisation de la "Journée généalogique & Bleuets" du dimanche 18 Septembre.
Comme c'est aussi la "Journée des Anciens", nous serons le matin, de 10h à midi, à proximité de l'église de l'ancien village, et l'après-midi, de 14h à 17h, dans la salle du Conseil de la mairie.
Jeanine Truchi et **Gabriel Maurel** y participeront.

ENTRAIDES PERSONNALISÉES

M. & Mme Edouard Augier poursuivent leurs recherches.
Richard Asso demande de l'aide pour la lecture d'actes de ces ancêtres de Dolceacqua.
M. René Olivier est venu se renseigner sur ses cousins de **Gorbio**, Morts pour la France, en 14-18.

Prochaine réunion : **samedi 1er octobre 2016 à 14h** dans le Centre Culture & Loisir de Roquebrune.
La séance est levée à 17h30.

L'AGAM à Moulinet le 20 Août 2016

Suivant une tradition bien établie, la «biennale généalogique » de Moulinet s'est tenue le samedi 20 août dans la salle du Conseil de la mairie.
Organisée par les locaux de l'AGAM, Jeannine Truchi et Gabriel Maurel, avec la participation des incontournables (et compétentes) Annie Frediani et Michèle Parente.

Une bonne campagne d'affichage, organisée par la mairie, nous a permis, lors de cette journée, de revoir les habitués, mais aussi des nouveaux (dont pour l'anecdote, un ancien chercheur de cristaux (pierres précieuses)).
Certaines rencontres ont eu lieu avec des passionnés.

En fin de matinée, le relevé systématique des décès a été remis à monsieur le maire Guy Bonvalet, qui nous a remerciés et nous a félicités pour nos actions.

Les photos sont de Gilbert Parente.

Gabriel Maurel, août 2016.

Géné@2016
Le forum national de généalogie
24-25 septembre 2016

Archives nationales
60 rue des Francs-Bourgeois
Paris 3e

L'Agam était présente, avec Denise Loizeau, au forum national de généalogie qui se tenait dans la cour de l'hôtel de Soubise, au CARAN à Paris. Le Géné@2016 était organisé par la Fédération Française de Généalogie, en partenariat avec Geneanet.

Outre les stands de la FFG et Geneanet, étaient présents ceux des Archives nationales, du Service historique de la Défense, du Souvenir français ainsi que les professionnels Heredis, Généatique, Bigenet, Revue française de généalogie, etc.

De nombreux stands étaient tenus par des cercles régionaux, dont le CGMP centre généalogique du Midi-Provence où Denise a rencontré Mme Éliane Bégouin, vice-présidente d'honneur de la FFG. Étaient présents aussi les cercles des cheminots, des postiers, des banquiers et autres. La Fédération allemande de généalogie était représentée par son président M. Dirk Weissleder.

Les différents stands, les conférences, ainsi que les visites organisées du CARAN ont attiré beaucoup de monde, d'autant plus qu'il faisait très beau.

Au stand de la Fédération Française de Généalogie, Denise a rencontré M. Thierry Chestier, le nouveau président de la FFG depuis le 4 juin 2016, très satisfait de la réussite de ces journées.

RÉUNION AUX A.D. - MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2016

Séance animée par Hélène Lochey assistée de Denise Loizeau.
Présents : 20 participants.
Absents excusés : Jeanne Abitbol, Adeline Biehler, Denis Colmon, Françoise Dupont, Patricia Grimaud, Paul Jaquillard, Dominique Rocca, Bernard Roubeau, Jacques Rouquairol, Solange Viano, Robert Wagner.

PROGRAMME

De 14h à 14h30, accueil et entraide personnalisée.
À 14h30, "Degrés de parenté et dispenses de mariage - Pourquoi - Comment ?" par Hélène Lochey.
Puis nous ferons notre tour de table habituel.

EXPOSÉ

Degrés de parenté et dispenses de mariage - Pourquoi - Comment ? par Hélène Lochey. (Texte intégral de l'exposé dans ce bulletin).

TOUR DE TABLE

Nous recevons aujourd'hui 4 adhérents nouvellement inscrits et nous avons la joie d'accueillir Anne-Marie Murat-Jensen notre lointaine adhérente, en vacances dans la région. Pour cette rentrée, nous avons le plaisir de retrouver aussi d'anciens membres absents depuis un certain temps ainsi que les adhérents assidus et les autres.

Chacun parle de ses recherches, et grâce à la récente mise à disposition d'Internet dans la salle de réunion, nous pouvons répondre aux questions posées par les uns et les autres en faisant une démonstration simple de GeneaBank, Généanet, Heredis, etc.

La prochaine réunion aux A.D. se tiendra mercredi 26 octobre 2016 à 14h.
La séance est levée à 17h.
Denise Loizeau, septembre 2016.

4e FESTA DE LA COUNTEA DE NISSA, à l'Escarène

LES DISPENSES DE PARENTÉ POURQUOI ? – COMMENT ?

Il s'agit des dispenses de parenté de l'Ancien Régime concernant les mariages religieux, donc selon le **droit canonique**.

Ce thème a déjà été abordé par Gilles BOUIS en 2004, mais si vous le permettez, je vais essayer de le présenter d'une manière pratico-pratique pour les généalogistes que nous sommes, de plus il n'est jamais inutile de « réviser » nos données.

Le sujet m'interpelle au premier chef car mes Sosa 122 et 123 (à la 7ème génération) ont eu l'obligation d'obtenir une dispense au 2ème degré de consanguinité en droit canonique.
En effet **Firmin CAGNARD** et **Marie Thérèse OUVRAY** qui se sont mariés en juin 1784 étaient cousins germains par leurs mères respectives.

Cette dispense au second degré ne pouvait être accordée que par le Saint Siège – le Pape – car l'empêchement était dit « majeur ».

En l'occurrence, c'est le pape Pie VI qui a leur a accordé la dispense nécessaire à leur mariage.
Selon ***« …le bref donné à Rome à Saint Pierre sous l'anneau du pescheur le 8 mai 1784 »*** comme indiqué sur leur acte de mariage.
Ces dispenses – du second degré - relèvent d'une procédure longue et coûteuse. Les futurs époux devaient formuler une demande de dispense en Cour de Rome par le biais d'un avocat au Parlement, mandaté auprès du Saint Siège.
L'acte accordé par le Saint Père et dont je possède une copie était contrôlé généralement deux mois plus tard (dans le cas présent les 3 et 12 juin, soit un peu plus d'un mois plus tard) puis entériné par l'Officialité, c'est-à-dire le tribunal ecclésiastique du diocèse dont dépendait la paroisse des futurs.
Dès lors, le curé pouvait procéder à la célébration du mariage, dans le cas présent le 21 juin suivant.

Un petit croquis pour mieux « voir » :

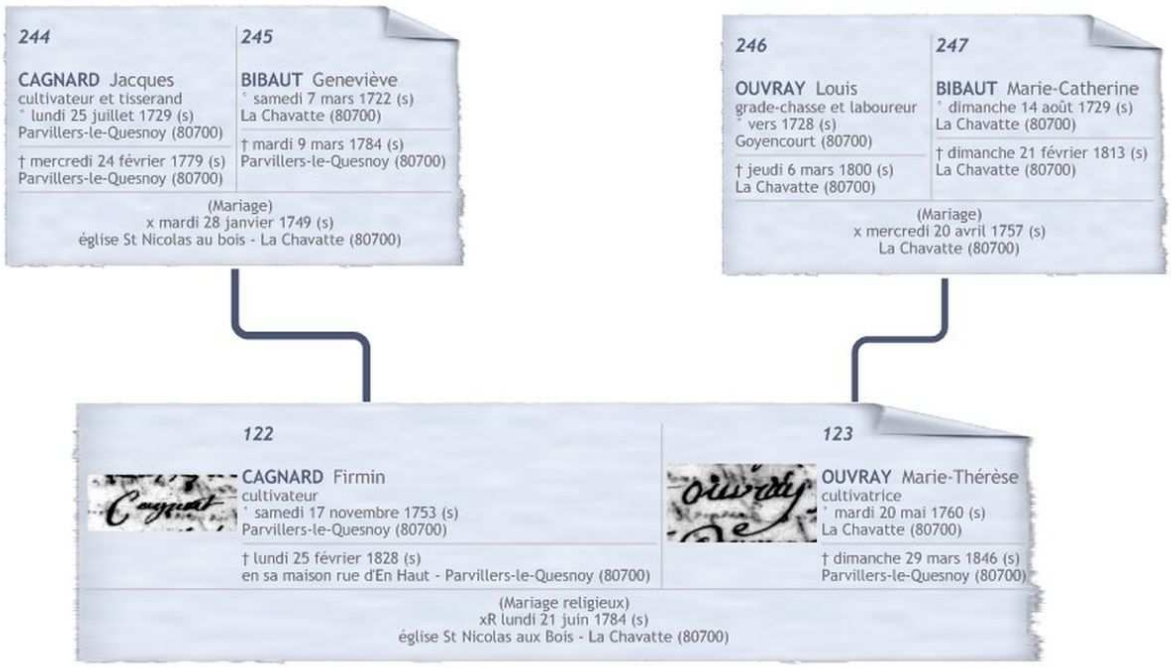

Geneviève et Marie Catherine BIBAUT sont deux sœurs

Geneviève BIBAUT … **1er degré...** ***Marie Catherine BIBAUT***

Geneviève est la mère de Firmin **Marie Catherine est la mère de Marie Thérèse**

Firmin et Marie Thérèse sont donc cousins germains donc au **2ème degré de parenté.**

Pour ces Sosa, j'ai pu obtenir la copie de leur dispense, écrite en latin, auprès des Archives du Vatican. En effet leur acte de mariage religieux célébré le 21 juin 1784 indiquait la date de l'obtention de cette dispense par le Pape Pie VI : le 8 mai 1784.

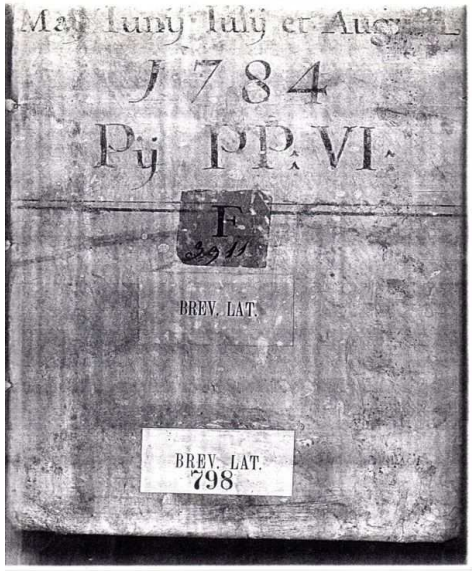

«… les parties contractantes ont obtenu dispense de notre Saint Père le Pape en date du 8 du mois de mai… »

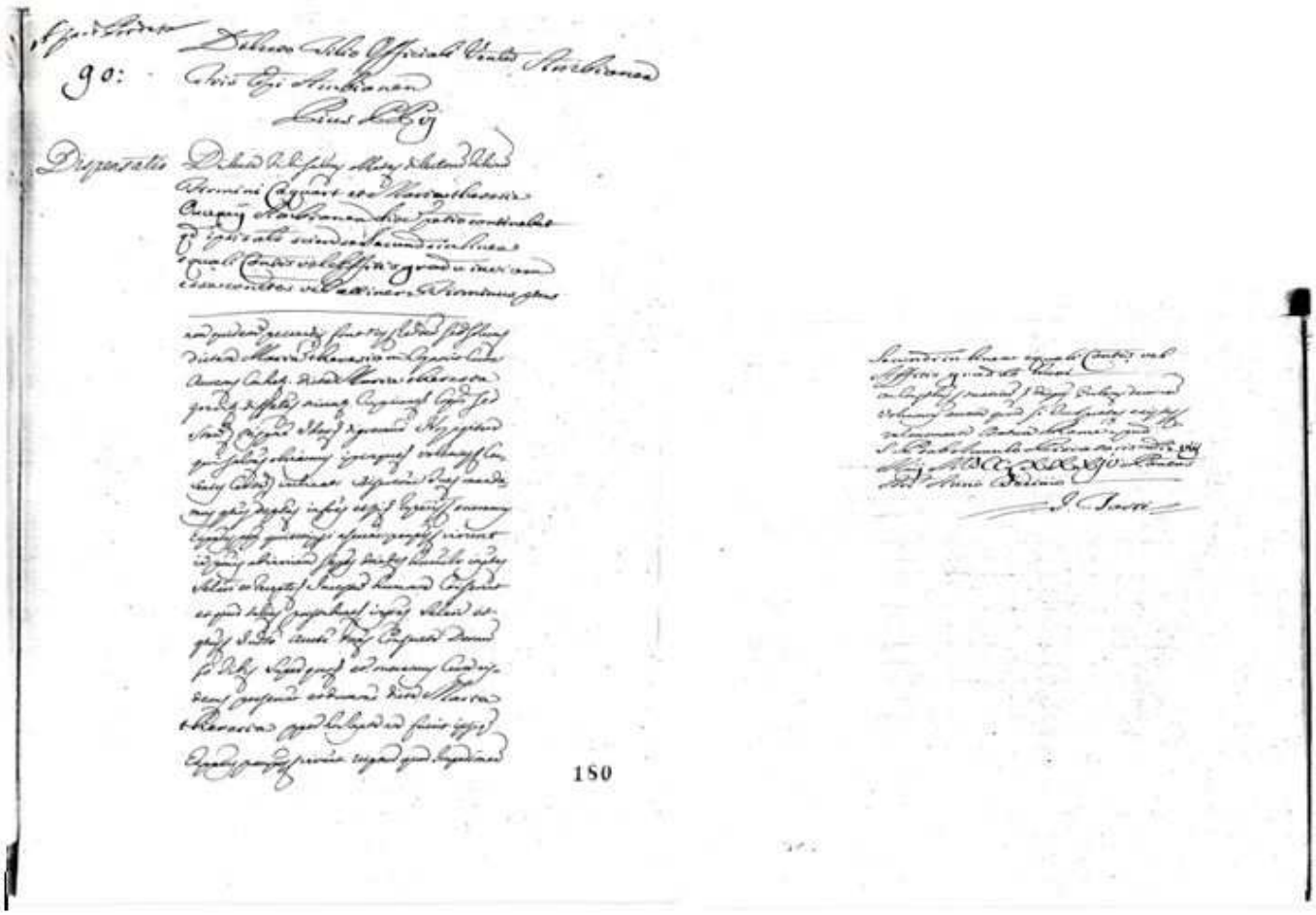

Pourquoi des dispenses de parenté ?

De tout temps les sociétés ont voulu régir les règles du mariage en y introduisant des interdits, notamment celui de l'inceste.
Du 6ème au 9ème siècle l'Église avait placé l'interdit au 7ème degré canonique avec comme conséquence qu'il était quasiment devenu impossible de trouver conjoint dans son village ou dans son environnement habituel.
Lors du Concile de Latran, l'interdit fut ramené au 4ème degré de consanguinité (et ce jusqu'en 1918).
Tout manquement à ces règles obligeait à obtenir une dispense.

Pour les dispenses ordinaires

Pour les dispenses ordinaires la procédure était plus simple :
Le tribunal ecclésiastique diligentait une enquête, interrogeait minutieusement et séparément les requérants ainsi que 4 témoins désignés par eux, chacun jurant ***« la main sur les Évangiles qu'il n'intentait pas l'action par malice ou par haine ».*** Le greffier complétait ses notes d'un tableau généalogique retraçant la parenté objet de la dispense.
Sentence était ultérieurement prononcée, lue par le juge à haute voix, en présence des parties.
L'Official obligeant parfois les impétrants à recevoir l'absolution, à réciter, pendant un mois, le psaume « miserere » et à faire aumône (d'une somme de quelques Livres) à la chapelle de l'Officialité.

La grande majorité se déclarait ***« pauvres et hors d'état d'en faire les frais ».*** C'était alors les curés qui intercédaient très fréquemment auprès de l'Official afin que leurs ouailles soient exonérées de ces frais de procédure, en témoignant de leur pauvreté.
Bien sûr les motifs invoqués pour obtenir pareille dispense devaient être solides.
Par exemple les futurs se sont engagés l'un envers l'autre, se sont « promis la Foi », et se fréquentent dans cette vue depuis un certain temps « aux vu et su » de leurs parentèles respectives : si leur mariage ne pouvait être célébré, la requérante serait grièvement déshonorée et ne pourrait plus trouver à se marier, car sa réputation serait très entachée. …
Ou bien encore … une grossesse est déjà annoncée… Ou bien encore le futur est chargé d'enfants d'un premier lit et la requérante l'aide à les élever… !

Quels sont les degrés de parenté ?

Les degrés de parenté sont de 4 sortes : les plus courants que nous rencontrons généralement dans nos actes de mariage sont ceux

1. **De consanguinité** : Soit deux futurs époux communs par le sang c.à.d. issu d'une même lignée généalogique.
2. **Par affinité** : C'est l'alliance que contacte une personne avec des parents de son conjoint.

   Par exemple un veuf (ou une veuve) ne peut épouser des parents de son conjoint décédé.
   En revanche il n'y a pas d'affinité entre les parents du mari et les parents de la femme.
   On trouve ainsi parfois des « doubles » mariages, ou les parents (veufs) contractent mariage le même jour que leurs enfants respectifs.

3. **De parenté spirituelle** : Le parrain et la marraine (compère et commère) d'un enfant ne peuvent se marier entre eux, de même qu'un(e) filleul(le) ne peut épouser sa marraine ou son parrain.
4. **De parenté légale** : Parenté par adoption.

Il existe d'autres dispenses, celle de publication des trois bans ou bien concernant l'âge des futurs époux mineurs, mais ce ne sont pas des dispenses de parenté.

Comment calculer les degrés de parenté canonique ?

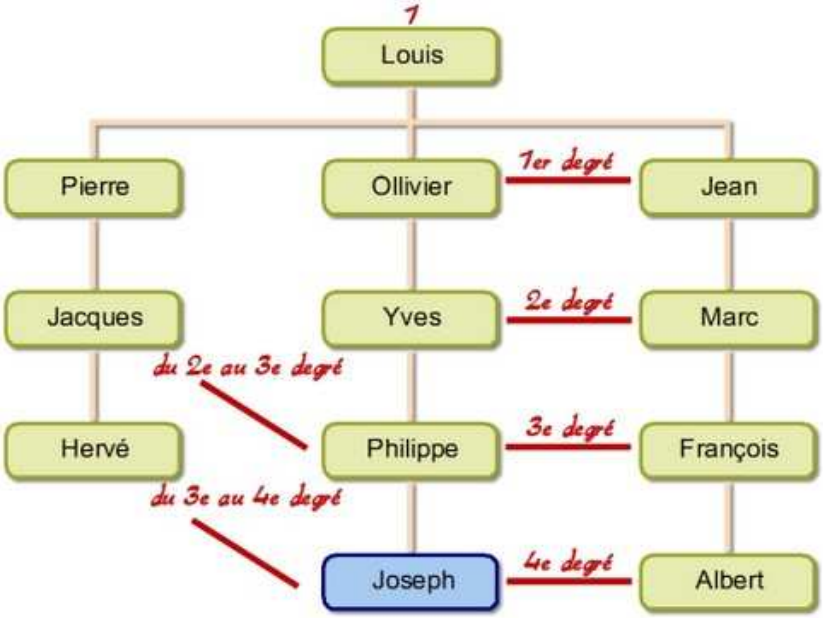

Pour calculer le degré de parenté on part de l'ancêtre commun : « Louis » ; on compte le nombre de générations entre « Joseph » et « Louis » - soit 4 degrés.
Maintenant supposons que dans la colonne de droite Jean, Marc, François et Albert **soient des filles** : « Jeanne », « Marceline », « Françoise » et « Albertine » !
Dans ce cas :
Olivier et Jean(ne) sont frère et sœur et ne peuvent donc en aucun cas se marier.
Yves et Marc(eline) sont consanguins au deuxième degré, comme mes Sosa ci-dessus et doivent obtenir une dispense directement en cour de Rome. (Empêchement majeur)
Philippe et François(e) de même que Joseph et Albert(ine) doivent impérativement obtenir une dispense de consanguinité auprès de l'évêque.
Le curé averti d'un empêchement rédige une supplique à l'évêque en exposant les motifs canoniques. (Empêchement mineur) et complétait sa demande avec une généalogie simplifiée ce qui est très intéressant pour nous généalogistes.

Pour comprendre ?

Lorsque dans un acte de mariage les futurs sont dits consanguins **au 4ème degré** : Ils ont le (la) même trisaïeul(e). C'est le cas de Joseph et Albert(ine) par rapport à Louis
Lorsque les futurs sont dits consanguins **au 3ème degré** : ils ont le (la) même bisaïeul(e). C'est le cas de Philippe et Françoi(se) par rapport à Louis.
Lorsque les futurs sont dits consanguins au **2ème degré** : ils ont le (la) même aïeul(e). C'est le cas de Yves et Marc(eline) par rapport à Louis. – Ils sont cousins germains
Lorsque les futurs sont dits consanguins **du 3ème au 4ème degré** : l'arrière-grand-père (mère) de l'un est l'arrière-arrière-grand-père (mère) de l'autre. C'est le cas d'Hervé et Joseph(ine) par rapport à Louis.
Lorsque les futurs sont dits du **2ème au 3ème degré** : le grand-père (mère) de l'un est l'arrière-grand-père (mère) de l'autre. C'est le cas de Jacques et Philipp(ine) par rapport à Louis.
Louis est l'aïeul commun à tous, mais à des degrés différents.

Comment obtenir une dispense ?

Pour les empêchements dits « mineurs » : 3ème et 4ème degré, lorsque le curé était averti d'un empêchement il rédigeait une supplique à l'Évêque de son diocèse, accompagnée d'une généalogie simplifiée pour justifier la demande ainsi que d'une enquête c'est-à-dire d'un interrogatoire du suppliant et de la suppliante.

- Soit pour les dispenses d'affinité spirituelle, d'une généalogie simplifiée
- Soit pour les dispenses de consanguinité, en exposant les motifs canoniques.

Ces dispenses étaient quasiment toujours accordées et signifiaient concrètement payer une taxe au curé, ce qui bien sûr constituait une source de revenus.
La demande de dispense était formulée auprès de l'officialité, c'est-à-dire le tribunal ecclésiastique chargé de rendre la justice au nom de l'évêque.

Dispense accordée par l'Evêque de Marseille pour le mariage de Benjamin Salles et d'Emilie Salles (dite Manette)(1792)

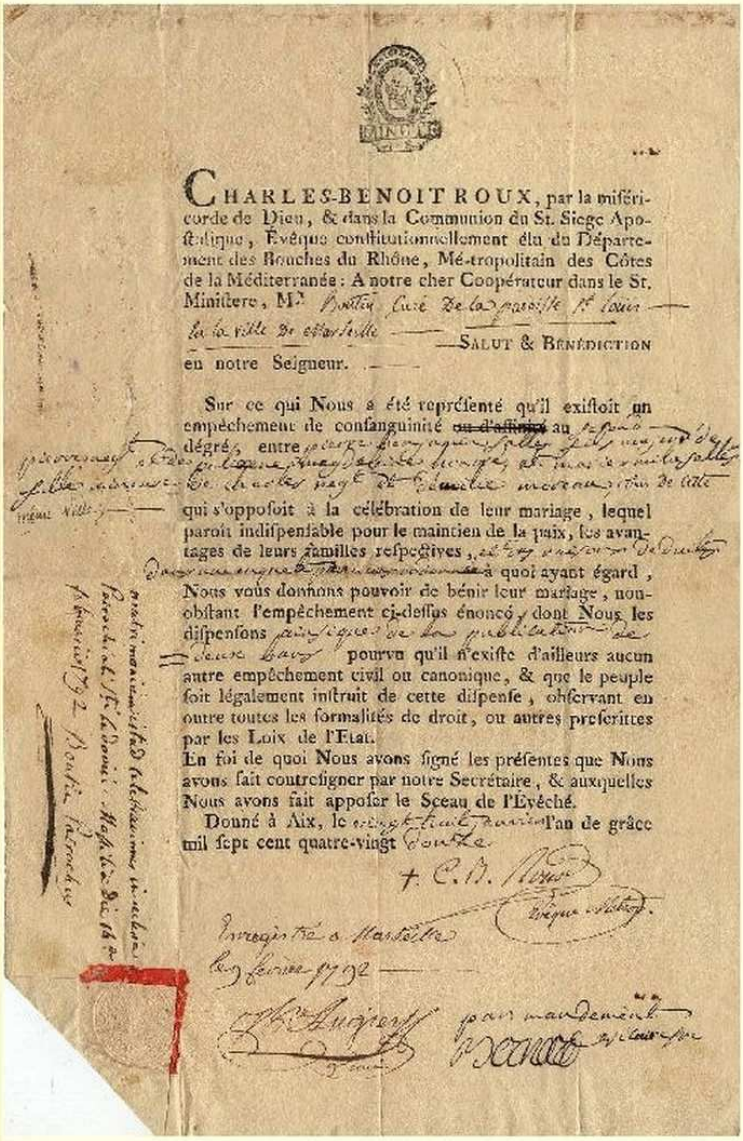

CHARLES-BENOIT ROUX, par la miséricorde de Dieu, & dans la Communion du St Siege Apostolique, Évêque constitutionnellement élu du Département des Bouches du Rhône, Métropolitain des Côtes de la Méditerranée : A notre cher Coopérateur dans le St Ministere, Mr. *Boutin Curé de la paroisse St Louis en la ville de Marseille*
SALUT & BÉNÉDICTION en notre Seigneur.
Sur ce qui Nous a été représenté qu'il existait un empêchement de consanguinité au *second* degré,entre *Pierre Benjamin Salles fils majeur de Pierre négociant et de Polyxène Magdeleine Honoré, et Marie Emilie Salles, fille mineure de Charles négociant et d'Emilie Moreau, tous de cette même ville*, qui s'opposait à la célébration de leur mariage, lequel parait indispensable pour le maintien de la paix, les avantages de leurs familles respectives, *et des maisons déduites dans une enquête par nous ordonnée*, à quoi ayant égard, Nous vous donnons pouvoir de bénir leur mariage, non-obstant l'empêchement ci-dessus énoncé, dont Nous les dispensons *ainsi que de la publication de deux bancs* pourvu qu'il n'existe d'ailleurs aucun autre empêchement civil ou canonique, & que le peuple soit légalement instruit de cette dispense, observant en outre toutes les formalités de droit, ou autres prescrittes par les Loix de l'Etat.
En foi de quoi Nous avons signé les présentes que Nous avons fait contresigner par notre Secrétaire, & auxquelles Nous avons fait apposer le Seau de l'Évêché.
Donné à Aix, le *vingt-huit janvier* l'an de grâce mil sept cent quatre-vingt *douze*.

Signé : †. C.M. Roux Evêque
Enregistré à Marseille le 9 février 1792

Ajout latéral : matrimonium istud celebravimus in eclesia Parrochioli St Ludivici Massilia Déc 14a februarius 1792
signé : Boutin Parrochus

Comment trouver l'acte de dispense ?

Les renseignements à noter en priorité sont ceux trouvés dans l'acte de mariage lui-même : date, nom du diocèse, de son évêque, de l'official ou du greffier et date de l'enregistrement.
Ces dispenses – si elles ont été conservées – sont à rechercher aux AD en série G. Elles sont très souvent mélangées à de nombreux actes de natures différentes.
En premier lieu, il faut consulter l'inventaire de cette série G afin de trouver la mention de cette dispense, puis se reporter à la cote.
Hélas, un grand nombre de ces dispenses ont disparu mais cela dépend beaucoup du curé, qui les glissait (ou non) dans les registres paroissiaux. De même pour les archives diocésaines. Les ressources des AD en ce qui concerne les dispenses sont très variables selon les départements.
Je signale que les archives du Cher (18) possèdent les minutes des dispenses, très bien tenues, délivrées par l'archevêché de Bourges depuis la fin du XVIIe siècle. Cet archevêché englobait également la partie sud-est du département de l'Allier qui jouxte le nord du Puy-de-Dôme.

Pour ce qui concerne les dispenses délivrées par le Saint Siège, il faut écrire (en français) à l'adresse suivante en indiquant la date de la dispense figurant sur l'acte de mariage ainsi que les noms et prénoms des futurs. On obtient assez facilement la photocopie de la dispense.
Mr le Secrétaire – Archivio Segreto Vaticano – Città del Vaticano - Italia

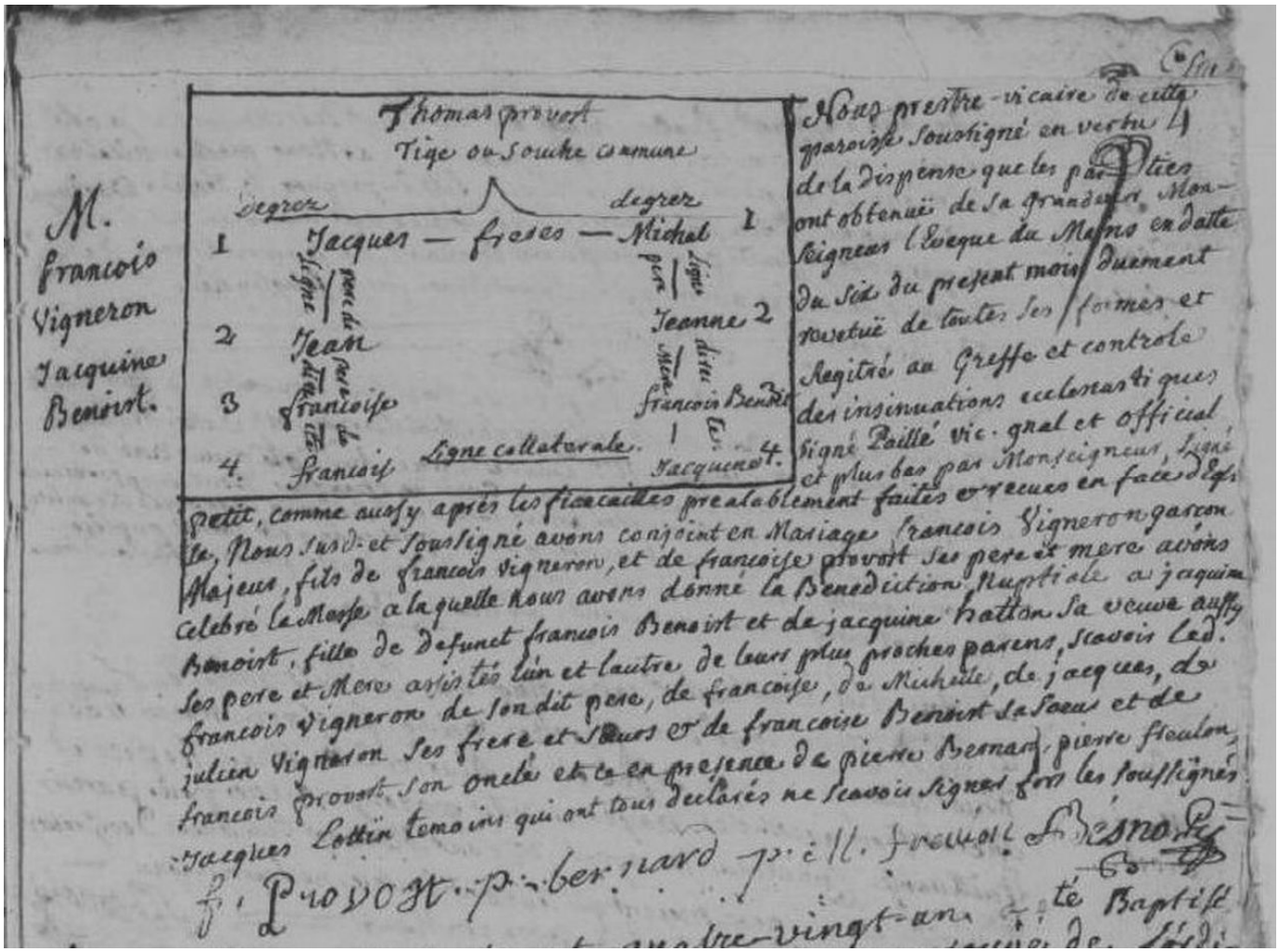

1781 – Mariage avec dispense de consanguinité – AD 72

Nous prestre vicaire de cette paroisse soussigné en vertu de la dispense que les parties ont obtenüe de sa grandeur Monseigneur l'Évêque du Mans en datte du six du présent mois duement revetüe de toutes les formes et registré au greffe et contrôle des insinuations ecclésiastiques signé Paillé vic. Gnal et official et plus bas par Monseigneur, signé Petit, comme aussy après les fiancailles préalablement faites et recues en face de l'Église, Nous susdit et soussigné avons conjoint en mariage François Vigneron, garçon majeur fils de François Vigneron et de Françoise Provost ses père et mère avons célébré la messe à laquelle nous avons donné la bénédiction nuptiale et Jacquine Benoist, fille de défunct François Benoist et de Jacquine Hatton sa veuve aussy ses père et mère assistés l'un et l'autre de leurs plus proches parens …….

Sources : Revue française de généalogie – ABC de la généalogie – Internet – A Moi Auvergne – archives personnelles.

Hélène Lochey, septembre 2016.